

REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE MAGISTRATURE

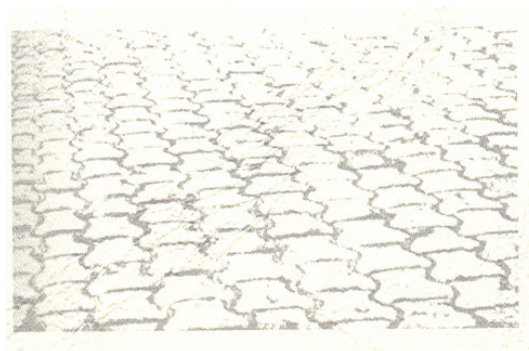
MEMOIRE DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DU CYCLE 2 DE L'ENAM

OPTION
Management

FILIERE
Management des Services Publics
(MSP)

Thème

**CONTRIBUTION DU PGUD A LA LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE A COTONOU**



Réalisé et soutenu par

AGUENE épse. KIKI Angèle

Maître de Stage

Michel MAKPENON

Directeur de la Prospective
et du Développement
Municipal.

Sous la direction de

Pasteur E. J. AKPO

Enseignant – Chercheur à l'UAC
Habilité à diriger des Recherches

Décembre 2006

AVERTISSEMENT

L'école Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

DEDICACES

- A mon feu père, Michel HOUSSOU-AGUENE, homme dévoué et soucieux de l'avenir de ses enfants. Qu'il reçoive avec tout l'amour que je continue de lui porter à titre posthume bien mérité. Que Dieu de toutes grâces et de tout bien le garde toujours dans sa miséricorde.
- A ma tendre mère, Bernadette V. VODOUNON, ce travail est le couronnement de sa constante sollicitude envers moi.
- A mon cher époux, Luc KIKI, qui m'a donné le goût des études supérieures et m'a toujours soutenu dans les moments d'incertitude. Qu'il trouve ici l'accomplissement de ses prières quotidiennes, et que l'Eternel daigne le récompenser et lui accorder longue et paisible existence.
- A mes chers enfants Carmène, Carlette, Christel, Laure, Edna, Victoire et Jean-Frédéric, que ce travail soit pour eux un exemple de détermination et de persévérance à suivre et à dépasser
- A mes frères et sœurs Rémi, Christophe, Georges, Antoinette, Justine, Achille, Aimée et Clémence, je dédis cette œuvre comme l'expression de toutes mes affections.

REMERCIEMENTS

La réalisation du présent document n'aurait pas été possible sans l'aide et les précieuses contributions fournies par les uns et les autres. C'est pourquoi nous nous faisons le devoir d'adresser nos sincères remerciements :

- à Monsieur Pasteur E.J. AKPO, Enseignant-Chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi, qui a bien voulu accepter de diriger ce travail. C'est ici le lieu de souligner sa disponibilité indéfectible à notre égard en dépit de ses multiples responsabilités. Son esprit de rigueur, mêlé à la dimension humaine de ses relations avec nous, nous aura profondément marquée ;
- à Monsieur Zéphyrin ALLOGNON, Chef Service Mobilité Urbaine, responsable de la Sécurisation Foncière, à la Direction de l'Urbanisme et de l'Assainissement ;
- à Monsieur Pierre GALO et Monsieur Philippe TOHOUEGNON de la Direction des Pêches ;
- à tout le personnel de l'ENAM, en particulier, Monsieur Roger DOSSOU-YOVO et Madame Bernadette AGBOSSOU : nous sommes persuadés que vos critiques et suggestions nous ont permis d'enrichir ce travail. Veuillez trouver ici, notre profonde gratitude ;
- à Monsieur Borgia GNAMY sans oublier tout le personnel de la Direction de la SERHAU-SEM ;
- à Monsieur Justin SODJINO, Président du CDQ de Yénawa.

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD	Association Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AIF	Associations d'Intérêts Fonciers
AIMF	Association Internationale des Maires des Métropoles Francophones
CDQ	Comités de Développement de Quartiers
CES	Conseil Economique et Social
CS	Cour Suprême
DEPOLIPO	Déclaration de Politique de Population
DST	Direction des Services Techniques
GTZ	Office Allemand de la Coopération Technique
HAAC	Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication
IDA	International Development Association
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MCL	Maison des Collectivités Locales
MD	Mission de Décentralisation
MEHU	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
PACCO	Projet d'Appui à la Conurbation de Cotonou
PARFU	Projet d'Appui à la Réforme Foncière et à l'Urbanisme
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDVS	Projet de Développement des Villes Secondaires
PDM	Partenariat pour le Développement Municipal
PEBCo	Programme d'Epargne – Crédit à Base Communautaire
PGUD	Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
PH	Permis d'Habiter
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PRGU	Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine
QC	Quartier de Contrôle
QI	Quartier d'Intervention
RFU	Registre Foncier Urbain
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAIC	Service d'Appui aux Initiatives Communautaires
SBEE	Société Béninoise d'Electricité et d'Eau
SNV	Service Néerlandais des Volontaires
TF	Titre Foncier
UVA	Union des Villes Africaines

LISTE DES TABLEAUX

Pages

Tableau de Bord de l'Etude	14
Tableau 1 : Répartition des 200 personnes suivant les types de quartier	42
Tableau 2 : Répartition des enquêtés selon le sexe	43
Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon leur préférence pour les activités du PGUD	44
Tableau 4 : Présentation de quelques problèmes recensés dans les localités	44
Tableau 5 : Répartition des enquêtés par rapport aux difficultés d'accès aux localités	47
Tableau 6 : Répartition des enquêtés par rapport aux causes de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué	49
Tableau 7 : Répartition des enquêtés par rapport aux causes de l'accès limité aux crédits	51

LISTE DES GRAPHIQUES

	Pages
Graphique N°1 : Problèmes rencontrés dans les localités	46
Graphique N°II : Causes des difficultés d'accès aux localités	48
Graphique N°III : Causes de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué	50
Graphique N°IV : Causes de l'accès limité aux crédits	52

SOMMAIRE

INTRODUCTION GENERALE

CHAPITRE PRELIMINAIRE : Présentation du cadre d'analyse du PGUD comme instrument de réduction de la pauvreté

SECTION 1 : Préalables de l'étude

Paragraphe 1 : Aperçu général sur la ville de Cotonou

Paragraphe 2 : Problématique, Objectifs et Hypothèses de l'étude

SECTION 2 : Aspects théorique et empirique de la pauvreté et de la gestion urbaine

Paragraphe 1 : Quelques concepts de pauvreté et de gestion urbaine Décentralisée

Paragraphe 2 : Le PGUD, instrument de lutte contre la pauvreté

CHAPITRE PREMIER : Approche méthodologique

SECTION 1 : Outils de collecte et limites des données

Paragraphe 1 : Outils de collecte

Paragraphe 2 : Outils d'analyse et stratégie de vérification des hypothèses

CHAPITRE DEUXIEME : Analyse de la contribution de la gestion urbaine à la lutte contre la pauvreté et propositions d'amélioration

SECTION 1 : Analyse des résultats des enquêtes

Paragraphe 1 : Présentation, analyse des résultats et validation des hypothèses

Paragraphe 2 : Quelques enseignements

SECTION 2 : Approches de solutions et stratégies de leur mise en œuvre

Paragraphe 1 : Approches de solutions

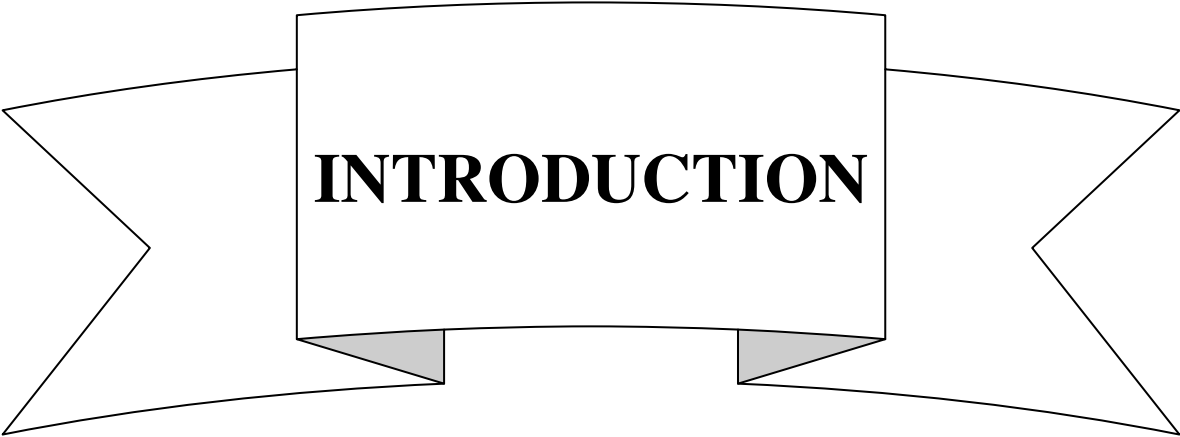
Paragraphe 2 : Stratégies de mise en œuvre des solutions proposées

CONCLUSION GENERALE

Bibliographie

Annexes

Table des matières



INTRODUCTION GENERALE

La situation économique du Bénin des années 70 et 80 est caractérisée par une baisse de la croissance économique ; un déséquilibre généralisé caractérisé par des déficits budgétaires et externes courants insoutenables et par un système bancaire en faillite.

Cette situation a mis en grande difficulté un système productif national déjà peu performant. Les services sociaux de base étaient défaillants et l'Etat était dans l'incapacité d'assurer le paiement des salaires, d'honorer ses engagements vis - à - vis des prestataires de services et donc d'assurer son propre fonctionnement.

Dans un tel contexte et, dans le but de rétablir les grands équilibres macro-économiques, le gouvernement du Bénin, soucieux du mieux-être de ses populations, a adopté plusieurs programmes et plusieurs actions visant le redressement économique tels que les Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) conclus depuis 1989 avec les institutions de Bretton Woods, pour accélérer la croissance économique, lutter contre la pauvreté et améliorer le cadre de vie des populations. Dans le même ordre d'idées, le Bénin a adopté, en 1996, une Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO) avec pour objectif de résoudre les problèmes de population, en général, mais aussi de renforcer les capacités du pays, en particulier dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation, de l'habitat, Par ailleurs, des études sur les perspectives de développement à long terme ont été élaborées et ont permis au pays de se doter d'une vision stratégique nationale à l'horizon 2025¹.

Les différentes mesures ont, certes, redynamisé la croissance depuis les années 90², mais le faible niveau des investissements ne permettait pas encore la mise en œuvre efficace de la stratégie nationale de développement élaborée. En effet, tous les indicateurs socio-économiques tels que l'alphabétisation, l'accès à l'éducation scolaire, aux soins de santé, à l'eau potable ou à l'emploi salarié garanti sont presque dans le rouge. La pauvreté, définie comme absence de revenus et de ressources économiques productives suffisantes pour assurer des moyens d'existence viables, est généralisée dans les villes et campagnes du Bénin et ses manifestations multidimensionnelles compromettent l'atteinte de l'objectif d'un taux de croissance de 10% d'ici à l'an 2015.

¹ Il s'agit des Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme, BENIN 2025 – ALAFIA, Août 2000, Bénin

² Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin 2003 – 2005, CNDLP, Déc. 2002, Bénin, page 9.

C'est dans ce contexte que le Bénin a initié une politique de décentralisation, non seulement pour rapprocher l'administration de l'administré, mais aussi pour permettre à la population de prendre en charge son propre développement. Une telle politique a trouvé des traductions concrètes dans les projets de gestion urbaine, dont le Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaines (PRGU), le Projet de Développement des Villes Secondaires (PDVS), le Projet d'Appui à la Réforme Foncière et à l'Urbanisme (PARFU) et le Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD) qui, tous, ont été initiés et mis en œuvre pour améliorer la gestion et la fourniture des services urbains et les conditions de vie de la population surtout dans les trois villes à statut particulier : Cotonou, Porto-novo et Parakou.

La présente étude ambitionne donc d'analyser la contribution du PGUD à la réduction de la pauvreté. Pour conduire une telle étude, la démarche suivante est adoptée :

- Le chapitre préliminaire traite du cadre d'analyse du PGUD comme instrument de réduction de la pauvreté ;
- Dans le chapitre premier, l'approche méthodologique de l'étude sera abordée ;
- Le chapitre deuxième traite de la contribution de la gestion urbaine à la lutte contre la pauvreté et des propositions d'amélioration.



CHAPITRE PRELIMINAIRE

**Présentation du cadre
d'analyse du PGUD comme
instrument de lutte contre la
pauvreté.**

SECTION 1 : Préalables de l'étude

Dans la présente section, la ville de Cotonou sera présentée tant du point de vue de son organisation que de son fonctionnement. De même, la problématique de l'étude sera dégagée pour nous permettre de formuler les objectifs et les hypothèses de l'étude.

Paragraphe 1 : Aperçu général sur la ville de Cotonou

Nous tenterons de faire dans cette partie de notre étude une description de la ville de Cotonou avec un examen de son mode d'organisation et de fonctionnement.

I – Présentation de la ville de Cotonou

Il s'agit ici de présenter la ville de Cotonou en mettant un accent non seulement sur ses traits physiques mais aussi sur les différentes structures de son organisation et les acteurs qui les animent.

A – Description de la ville

Cotonou est une ville à statut particulier. Elle est située dans le département du Littoral. Cette ville est limitée au Sud par l'Océan Atlantique, au Nord par le lac Nokoué, à l'Ouest par la Commune d'Abomey-Calavi, et à l'Est par la Commune de Sèmè-Kpodji (dans le département de l'Ouémé). D'une population de 665100 habitants d'après le RGPH de 2002, Cotonou compte treize (13) arrondissements de cent quarante quatre (144) quartiers et couvre une superficie de 79 km² avec une densité de population de 8 419 habitants au km². Avec un poids démographique de 9,82% de population du pays, on dénombre 94,5 hommes pour 100 femmes³

Du point de vue des infrastructures socio-communautaires, Cotonou bénéficie du plus grand nombre d'infrastructures à cause de son statut de capitale économique :

- la couverture sanitaire est la meilleure du pays. On dénombre plusieurs centres de santé ;
- l'accès à l'eau potable semble être relativement bien assuré, mais des quartiers entiers demeurent encore sans adduction d'eau ;

³ Cf. Rapport Economique de la Ville de Cotonou, SERHAU-SA, Nov. 2000

- Sur le plan de l'éducation, même si l'Etat ne couvre pas la totalité des besoins, les établissements privés ont fait des efforts louables. On y dénombre 235 écoles primaires, 18 collèges de 1^{er} cycle et 24 collèges de 2^{ème} cycle⁴.

Les activités pratiquées dans le département tournent autour de quelques industries manufacturières (17%), de la pêche, de l'élevage, du jardinage et surtout du commerce (42%). En ce qui concerne la pêche continentale, elle revêt une importance particulière au Bénin en général et spécifiquement dans les plans d'eau caractérisés par un entretien permanent de gradients régionaux et/ou verticaux de salinité sous l'effet des marées et de la décharge continentale⁵. Dans le cadre de notre étude, le lac Nokoué est un exemple caractéristique de ce type de système. On dénombre près de 49 000 pêcheurs embarqués à bord de plus de 26 700 pirogues monoxyles. Concernant la production en provenance des acadjas, l'essentiel des captures soit 60% se fait dans le lac Nokoué⁶. Le plan d'eau détermine pour une bonne part les rendements de la pêche. Mais aussi, la possibilité de mener d'autres activités économiques, complémentaires à la pêche, est un facteur important de différenciation des revenus des ménages de pêcheurs dans le lac Nokoué⁷.

Malgré son apparence de ville bien équipée, Cotonou se singularise, pourtant, par sa forte contribution à la pauvreté urbaine nationale avec de grandes poches de pauvreté. En effet, l'analyse des résultats de l'enquête logement montre que 74% des logements ne sont pas inondés en saison pluvieuse. Cependant, étant donné que ces résultats changent d'un arrondissement à un autre, les enquêtés du 2^{ème} arrondissement estiment que leur logement est inondé pendant les saisons pluvieuses. Pendant que les ménages des 7^{ème}, 9^{ème} et 13^{ème} arrondissements reconnaissent ne pas du tout avoir de problème d'inondation au cours de la même période, bon nombre de chefs de ménage des 1^{er} et 5^{ème} arrondissements déclarent leurs habitations inondées pendant la saison des pluies.

Du point de vue de la situation géographique des logements, on remarque que 26% des habitations se retrouvent inondées en saisons pluvieuses, tandis que 56,7% sont situées dans des zones marécageuses.

⁴ Données recueillies au cours d'un entretien au Service de Documentation de l'INSAE

⁵ Claire Thieulin : Intégration des pauvres et des vulnérables dans la gestion participative des plans d'eau du sud-Bénin, Mémoire de stage, DEA, Université d'Orléans, P. 7

⁶ Document Technique du DIPA N° 105 : Revue sectorielle de la pêche artisanale au Bénin, Moustapha Kébé et consorts, juillet 1997, P. ii

⁷ Les revenus nets de la pêche s'élèvent 408 000 CFA par rapport à autres revenus dont le montant est de 850 000 CFA, cf. Rapport Roche International, 1999

Dans le même ordre d'idées où 71% des voies d'accès aux maisons sont aménagées, on note que seulement 15,5% sont bien tracées contre 12% qui sont un sentier précaire. En général, dans la majorité des arrondissements (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, ...) les voies d'accès aux habitations sont soit aménagées, soit un sentier précaire, soit ne sont pas encore ouvertes⁸.

La présentation du cadre de cette étude ne saurait être complète sans un aperçu sur l'organisation et le fonctionnement des structures qui animent la ville.

B- Organisation et fonctionnement de la ville

Il est nécessaire de connaître la manière dont les différentes activités et les organes sont coordonnés pour un développement harmonieux de la ville de Cotonou. C'est à cet exercice que nous allons nous atteler dans cette partie de notre étude.

1. Organisation de la ville

En raison de sa population, de sa superficie et de son budget de fonctionnement, Cotonou est une grande agglomération érigée en commune à statut particulier après la refondation de l'Etat béninois devenu depuis 2002 un Etat décentralisé. Dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière, la commune de Cotonou qui est une collectivité territoriale décentralisée est le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base ; elle est l'expression même de la décentralisation et le lieu privilégié de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales⁹. La ville de Cotonou est composée de 144 quartiers divisés en treize (13) Arrondissements qui ne sont que les anciennes communes regroupées par affinités géographiques¹⁰.

Sous l'autorité du Maire sont placés, d'une part, le Directeur de Cabinet et, d'autre part, le Secrétaire Général et son Adjoint. L'organigramme de la Mairie regroupe deux (2) blocs : la Direction du Cabinet ainsi que les Directions administratives et techniques.

La Direction de cabinet, placée sous l'autorité du Directeur de Cabinet comprend : le Secrétariat Particulier ; le Chef du Protocole ; le Chef de Cabinet ; le Chargé des Affaires Politiques ; le Chargé des Relations Internationales et Décentralisées ; le Chargé des Relations Publiques et de la Communication ; le Chargé de la Sécurité ; les Chargés de Missions ; les Conseillers Techniques.

⁸ Les chiffres utilisés sont empruntés au Rapport Final Définitif sur "l'Etude relative à l'Identification et l'Evaluation des Appuis à apporter aux Quartiers Défavorisés retenus par les Communes, IMPACT Consultant, Mars 2005" et au "Rapport Economique de la Ville de Cotonou, SERHAU-SA, Nov. 2005"

⁹ Articles 1et 2 de la loi N°98-005 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes à Statut Particulier

¹⁰ Voir la liste des Arrondissements et leurs quartiers respectifs en annexe

Les Directions administratives et techniques sont placées sous l'autorité du Secrétaire Général. Il s'agit de : la Direction des Services Administratifs et Juridiques ; la Direction des Services Sociaux ; la Direction des Services Economiques et Financiers ; la Direction de la Prospective et du Développement Municipal ; la Direction des Services Techniques et ; la Direction de la Sûreté Municipale¹¹.

Pour animer la vie technique et administrative de la ville, la Mairie de Cotonou s'appuie sur les services déconcentrés de l'Etat et les partenaires au développement tels que la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Projet de Développement des Municipalités (PDM), l'Agence Française de Développement (AFD), le Service Néerlandais des Volontaires (SNV), l'Office Allemand de la Coopération Technique (GTZ),...

Les arrondissements et les quartiers de la ville n'ont ni personnalité juridique, ni l'autonomie financière. Chacun des arrondissements de Cotonou est administré par un chef d'arrondissement désigné par le conseil communal en son sein. Cette désignation est constatée par un arrêté du maire qui installe le chef d'arrondissement dans ses fonctions.

Les quartiers sont administrés, chacun en ce qui les concerne, par un chef désigné par le conseil de quartier en son sein. Le chef ainsi désigné est installé dans ses fonctions par le maire ou par délégation en présence du chef d'arrondissement concerné¹².

Le Maire est à la fois le Président du Conseil Municipal (Assemblée locale) et premier responsable de l'administration municipale. Il est assisté de trois adjoints dans la gestion des affaires locales, tandis qu'au niveau des Arrondissements, ce sont les chefs d'arrondissement qui le représentent.

En dehors des nombreuses relations de coopération décentralisée qu'elle entretient avec plusieurs autres villes d'Afrique et du monde, la Mairie de Cotonou est membre de l'Association Internationale des Maires des Métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF) et de l'Union des Villes Africaines (UVA).

¹¹ Arrêté Municipal N°055/MCOT/CAB/DC du 27 Novembre 2003 portant réorganisation des services de la Mairie de Cotonou

¹² Articles 5 et 6 de la loi N°97 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin

Aujourd'hui, Cotonou abrite le siège du Partenariat pour le Développement Municipal (PDM), la Maison des Collectivités Locales (MCL) et la Mission de Décentralisation (MD).

2. Fonctionnement de la ville

Capitale économique du Bénin, Cotonou abrite les principaux centres de décisions au sommet de l'Etat : la Présidence de la République, la quasi-totalité des départements ministériels, la Cour Constitutionnelle, la Haute Autorité de l'Audio-visuelle et de la communication (HAAC), le Conseil Economique et Social (CES), la Cour Suprême, ... Toutes ces institutions sont appelées à rejoindre la capitale politique sous peu.

On y trouve également la totalité des représentations diplomatiques de pays étrangers, des institutions internationales et les sièges des grands projets socio-économiques.

La municipalité de Cotonou est administrée par le Conseil Communal dirigé par le Maire, qui est l'organe exécutif de la Commune. Le Maire est, lui-même, assisté de trois adjoints élus par le Conseil Communal en son sein. Il nomme son Secrétaire Général, conformément aux textes en vigueur.

En vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi 97-028 du 15 janvier 1999, la Commune dispose de son propre budget voté par le Conseil Communal au mois de mars de chaque année. Le Maire est l'ordonnateur du budget de la Commune.

En tant que collectivité territoriale décentralisée, la Commune élabore son plan de développement local, d'aménagement de l'habitat et de l'urbanisme. Elle initie les actes liés aux travaux d'aménagement des infrastructures, de l'équipement et des transports. La Commune est responsable de l'environnement, de l'hygiène et de l'assainissement (fourniture et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des déchets solides et liquides, évacuation des eaux pluviales et usées). De même, la commune est responsable de la construction, de l'équipement et des réparations des écoles et des centres de santé¹³.

¹³ Articles 84, 90 et 93 de la loi N°97-028

Paragraphe 2 : Problématique, objectifs et hypothèses de l'étude

Le présent paragraphe nous permettra d'établir la problématique, de faire ressortir en même temps les objectifs visés et de poser les hypothèses de notre étude.

I. Problématique

Les besoins fondamentaux tels que «se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire et se soigner » sont quelque peu satisfaits dans nos sociétés traditionnelles en raison de l'esprit de solidarité et d'entraide qui y prévalait. Dès lors, il était difficile de distinguer le pauvre du riche. Mais aujourd'hui, il est aisé de rencontrer des personnes dépourvues du minimum pour vivre décemment et qui, de ce fait, vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

Aussi, notons-nous que les voies d'accès à certaines zones sont complètement dégradées ou n'existent même pas. Les activités économiques sont au ralenti. La non accessibilité de certains quartiers en temps de pluie pour cause d'inondation, le blocage de toutes les activités économiques amènent les hommes à rechercher des opportunités de travail dans les pays limitrophes ou de l'Afrique de l'Ouest. Certains s'adonnent à d'autres activités telles que le transport en commun, la conduite de motos-taxis, ... Par ailleurs, les femmes épouses ou non de pêcheurs artisans qui avaient le monopole de la première mise en marché, du traitement, de la distribution et de la commercialisation sur les marchés locaux, ont mis au point des stratégies de diversification de leurs revenus en pratiquant d'autres activités telles que le petit commerce, l'aviculture, le maraîchage et l'élevage de porcins et caprins. Pendant ce temps, les femmes devenues chefs de ménage n'arrivent pas à couvrir les besoins des enfants qui demeurent malnutris, mal soignés et peu instruits.

On note également une baisse générale des activités et, en particulier, celles liées à la pêche, aux prises de poissons et de crevettes, en raison de l'appauvrissement de la lagune et de l'utilisation des filets à mailles serrées appelés « mindokpokonou »¹⁴. Cette situation a entraîné une baisse des revenus et du pouvoir d'achat non seulement des hommes, mais aussi des femmes mareyeuses.

Pour faire face à cette situation, elles sont obligées de s'adonner à de petits commerces qui ne sont pas pour autant rentables. En effet, mises à part celles dont les maris vont à l'aventure à

¹⁴ Les dispositions relatives à la description de ce type d'engin prohibé se trouvent dans le Décret N°98-522 du 5 Novembre 1998 annexé au présent document.

l'étranger, les femmes accèdent souvent à cette fonction après le décès de leurs conjoints ou après leur divorce¹⁵. Le niveau élevé des taux d'intérêt pratiqués pour les crédits accordés aux populations concernées (25% environ) est élevé. A ces facteurs de blocage s'ajoute le difficile accès aux crédits, ce qui est particulièrement accentué chez les femmes, car celles-ci n'arrivent pas à produire les garanties qui leur sont demandées : aval sous la forme d'un compte ouvert auprès de l'institution de financement et régulièrement alimenté et bloqué pendant au moins 6 mois (alors que ce dépôt ne génère aucun intérêt), permis d'habiter (PH), fiche de paie de leur mari ...

Dans le cadre de sa politique de développement, le gouvernement du Bénin, en collaboration avec les bailleurs de fonds, a initié et mis en vigueur le Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD), depuis mars 2000 pour améliorer, de façon durable, le niveau et la qualité des services rendus aux populations des villes à statut particulier que sont Cotonou, Porto-Novo et Parakou.

Cotonou a bénéficié, au même titre que les autres villes à statut particulier, d'un programme de gestion urbaine décentralisée grâce au concours de la Banque Mondiale, et avec l'appui du Gouvernement et des autorités municipales. C'est ainsi que ce programme, vu comme un traitement d'urgence, a connu une première phase dont la réalisation ne s'est pas faite sans difficultés. Au nombre de ces difficultés nous pouvons noter :

- la mise en œuvre des nouveaux services tels que la DST, la PPD, le SAIC, la RFU a soulevé des problèmes qui s'expliquent par la résistance au changement des structures, la définition insuffisante des postes et des périmètres d'intervention, la difficulté pour le Secrétaire Général d'animer les services à vocation stratégique¹⁶ ;
- la lenteur des procédures de mise en place des plans d'urbanisme des villes secondaires ;
- la faiblesse de la capacité matérielle et technique des cellules des RFU à indiquer la politique à mettre en place par l'administration fiscale ;
- les villes n'ont pas réellement joué leur rôle de maître d'ouvrage au cours des deux premières années du projet du fait que, par manque de moyens (compétences) de leur politique, elles sont paradoxalement contrôlées par les agences (AGETUR et SERHAU-SA).

De plus, la non prise en compte du volet déconcentration ne permet pas au Préfet d'être intégré à toutes les démarches en terme de renforcement des capacités et en terme de suivi, alors que le bon fonctionnement de la commune est tributaire de celui de la tutelle. Les entreprises sont souvent

¹⁵ Profil de Pauvreté et caractéristiques socio-économiques des ménages, Ville de Cotonou, Décembre 1996, page 7

¹⁶ PGUD – Actes de l'Atelier d'Evaluation à mi-parcours, Février 2003, p.147

confrontées aux problèmes d'attribution des sites d'implantation des infrastructures socio-communautaires, dans la mesure où ces sites ne sont pas pris en compte depuis la conception des travaux de voies et de collecteurs. En outre, certains groupements n'honorent pas leurs engagements vis-à-vis des institutions de micro-crédit.

Face à toutes ces difficultés, le constat général qui se dégage est que **l'impact réel du PGUD en terme de réduction de la pauvreté est à peine perceptible**. Ce faible impact est spécifiquement dû à :

- des difficultés d'accès à tout moment aux localités ;
- la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué ; et
- l'accès limité aux crédits.

C'est pour répondre à ces préoccupations que nous avons cherché à : **« analyser l'impact du PGUD sur la réduction de la pauvreté à Cotonou »**.

L'opérationnalisation de ce questionnement nous a conduit à formuler des objectifs de recherche et des hypothèses.

II - Objectifs et hypothèses

Nous définirons dans cette partie les objectifs et fixerons les hypothèses qui nous permettront de déboucher sur les solutions pour lutter contre la pauvreté.

A - Objectifs

Nous distinguons, à ce niveau, l'objectif général et des objectifs spécifiques.

1 – Objectif général

Notre étude vise, en général, à analyser l'impact PGUD sur la réduction de la pauvreté à Cotonou. De cet objectif général découle des objectifs spécifiques qui s'énumèrent comme ci-dessous :

- Déterminer les facteurs qui freinent l'accès aux quartiers défavorisés à tout moment ;
- Déterminer les conditions d'amélioration de la production halieutique dans le lac Nokoué ;
- Explorer d'autres formules de garanties aux institutions de micro-finance pour un plus grand accès des déshérités aux crédits.

B - Hypothèses

Nous essaierons de définir quelques hypothèses de recherche dans le cadre du déroulement de cette étude:

- Les difficultés d'accès aux quartiers déshérités s'expliquent par la dégradation des voies ;
- L'exploitation anarchique des ressources du lac est à la base de la raréfaction des ressources halieutiques du lac;
- L'accès limité aux crédits est imputable à l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement.

Le choix de notre problématique est orienté vers l'identification des facteurs liés à la contribution du PGUD à la réduction de la pauvreté en vue d'améliorer les conditions de vie des populations des quartiers défavorisés.

Pour atteindre le but poursuivi par notre étude qui est d'abord d'identifier les causes pour lesquelles « l'impact réel du PGUD sur la réduction de la pauvreté est à peine perceptible », nous avons utilisé les facteurs définis plus haut pour élaborer un tableau de bord de l'étude (TBE). Ce tableau nous a permis de dégager les conséquences (causes spécifiques) qui font l'objet des préoccupations des populations des zones défavorisées de Cotonou.

TABLEAU DE BORD DE L'ETUDE

Niveau d'analyse	Problèmes	Objectifs	Causes supposées	Hypothèses
Général	L'impact réel du PGUD sur la réduction de la pauvreté est à peine perceptible	Analyser l'impact du PGUD sur la réduction de la pauvreté à Cotonou		
Spécifique	<u>Problème spécifique n° 1</u>	<u>Objectif spécifique n° 1</u>	<u>Cause spécifique n° 1</u>	<u>Hypothèse spécifique n° 1</u>
	Difficultés d'accès à tout moment aux localités	Déterminer les facteurs qui freinent l'accès aux quartiers déshérités	Dégradation des voies en saisons pluvieuses	Les difficultés d'accès aux quartiers déshérités s'expliquent par la dégradation des voies
	<u>Problème spécifique n° 2</u>	<u>Objectif spécifique n° 2</u>	<u>Cause spécifique n° 2</u>	<u>Hypothèse spécifique n° 2</u>
Raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué	Déterminer les conditions d'amélioration de la production halieutique dans le lac Nokoué	Exploitation anarchique des ressources du lac	L'exploitation anarchique des ressources du lac Nokoué est à la base de la raréfaction des ressources halieutiques du lac	
<u>Problème spécifique n° 3</u>	<u>Objectif spécifique n° 3</u>	<u>Cause spécifique n° 3</u>	<u>Hypothèse spécifique n° 3</u>	
Accès limité aux crédits	Explorer d'autres formules de garanties aux institutions de micro-finance pour un plus grand accès aux crédits des déshérités	Incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement	L'accès limité aux crédits est imputable à l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement	

Section 2 : Aspects théorique et empirique de la pauvreté et de la gestion urbaine

Nous procéderons dans la présente section à une revue de quelques concepts de pauvreté et de gestion urbaine décentralisée et du PGUD en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté

Paragraphe 1 : Quelques concepts de pauvreté et de gestion urbaine décentralisée

Cette partie de notre étude traitera des dimensions théoriques et empiriques de la pauvreté en abordant quelques aspects de la pauvreté monétaire et non monétaire ainsi que quelques cas des pays africains en développement et du Bénin.

I - Quelques concepts de pauvreté

Plusieurs études ont été réalisées dans le domaine de la pauvreté et il importe que l'on s'étende sur le contenu de certains concepts. La plupart de ces études ont souvent lié la pauvreté, aux revenus et aux dépenses des ménages.

A – Dimensions théoriques de la pauvreté

La pauvreté est un phénomène multi-dimensionnel qui mérite d'être étudié. C'est dans ce cadre que plusieurs études, travaux d'enquête et réflexions ont été menés tant au Bénin qu'à l'étranger pour l'apprécier. Dans la présente partie, nous nous intéressons à la pauvreté monétaire et à la pauvreté non monétaire.

1. Pauvreté monétaire

La pauvreté¹⁷ est l'un des principaux problèmes de développement de toutes les nations. Le critère monétaire est le plus couramment utilisé pour définir la pauvreté. Un ménage pauvre est un ménage dont la dépense journalière qui est de moins d'un dollar par jour par équivalent adulte est inférieure au seuil de la pauvreté, et toute personne vivant dans ce ménage pauvre est assimilée à un pauvre. Un ménage est pauvre lorsqu'il n'a pas l'argent nécessaire pour satisfaire ses besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se vêtir, se soigner et s'instruire.

¹⁷ DSRP – Pauvreté monétaire au Bénin : pauvreté rurale et pauvreté urbaine, page 11

Dans les ménages pauvres, il y a des personnes qui sont réduites à la mendicité. Non seulement leurs enfants ne peuvent pas aller à l'école, mais aussi n'ont pas les moyens nécessaires de se faire soigner et de disposer des terres agricoles.

Une autre catégorie de ménages n'a pas suffisamment de nourriture, mais ils arrivent à survivre en travaillant pour d'autres ; ils sont pauvrement vêtus, ne possèdent pas assez de terres agricoles et n'ont guère les moyens de se faire soigner. Ils ont un abri, mais n'ont pas de bétail, et leur vie est très dure.

La dernière catégorie de ménages est celle qui a un abri généralement exigu et rudimentaire. Leurs récoltes sont très faibles ; leurs enfants peuvent aller à l'école primaire ; ils ont tout juste les moyens de se vêtir ; ils peuvent difficilement se faire soigner, mais ont de quoi se nourrir.

2. Pauvreté non monétaire

Il arrive souvent d'avoir l'argent sans pouvoir en utiliser pour satisfaire ses besoins. Ainsi, la privation de la satisfaction des besoins essentiels comme l'instruction, les services de santé, l'eau potable, la nutrition, la survie ... permet d'appréhender l'évolution de la pauvreté non monétaire¹⁸.

La présente étude tente de mettre l'accent sur un certain nombre d'études et de réflexions menées sur la pauvreté.

Jean-Pierre Lachaud a utilisé la base de données de l'enquête budget consommation (EBC) de 1986 pour assimiler la pauvreté à une situation dans laquelle une ou plusieurs personnes ne peuvent atteindre un niveau de bien-être matériel correspondant à un minimum acceptable. Après avoir exposé différentes approches sur le concept de bien-être, Lachaud recommande l'utilisation des dépenses de consommation comme mesure du bien-être. Mieux encore, après l'expérimentation de plusieurs indicateurs, c'est la consommation par tête ajustée qui a été privilégiée comme indicateur permettant une meilleure sélection des individus/ménages pauvres.

Foster, Greer et Thorbecke proposent trois mesures principales de la pauvreté, notamment : l'incidence de la pauvreté ; la profondeur de la pauvreté et l'inégalité ou irrégularité de la pauvreté.

Selon Maurizia Tovo, le seuil de la pauvreté au Bénin avant la dévaluation est évalué à 39 286 FCFA sur la base du coût des besoins essentiels. En effet, 15% de la population serait en dessous du seuil de la pauvreté.

¹⁸ DSRP – Pauvreté non monétaire, page 12

En outre, l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a mené des études sur des dimensions de la pauvreté, du bien-être et de la richesse qui, non seulement présentent une vision homogène de ces éléments, mais aussi montrent qu'il n'y a pas une grande différence entre les perceptions des hommes et des femmes bien que des différences soient apparues au niveau des priorités dans certaines villes. La dimension monétaire qui est une composante essentielle du bien-être augmente de manière significative avec l'accès à un moyen de transport, de bonnes routes et à des activités génératrices de revenu. L'accès aux services sociaux de base comme la santé, l'eau potable ou le logement est aussi important que le nombre d'enfants surtout dans les campagnes.

B - Dimensions empiriques de la pauvreté

Nous examinerons dans cette partie de notre travail les enquêtes réalisées sur la pauvreté au Bénin et ailleurs pour ensuite examiner les résultats qui nous permettront de mieux appréhender cette réalité contemporaine¹⁹.

1 – Cas de quelques pays africains en développement

Le rapport 2004 des Pays les Moins Avancés (PMA) a mis un accent particulier sur les moyens à utiliser tant au plan national qu'international pour faire du commerce international un outil essentiel pour la réduction de la pauvreté du fait que le degré d'ouverture de ces pays (mesuré d'après le niveau de leur intégration commerciale au monde) est élevé. S'il est vrai que lutter contre la pauvreté dans les PMA est une tâche particulièrement ardue, les habitants de « Sholi » (ville du Rwanda) par exemple, estiment que pour réduire la pauvreté dans les PMA, il s'agit tout simplement de commencer par acquérir des chèvres qui fourniront divers sous-produits²⁰.

Il y a aussi le document "La pauvreté en Afrique de l'Ouest et à Madagascar : perspective comparative" pour l'ensemble UEMOA de Prosper Backiny-Yetna d'AFRISTAT et Constance Torelli de DIAL-INSEE, qui aborde le problème de pauvreté par des données qualitatives. Les variables qualitatives utilisées étaient : l'accès à l'eau potable, l'accès à l'eau courante, l'accès à l'électricité, l'existence ou non de toilette avec chasse d'eau, l'existence ou non de toilettes aménagées et l'existence ou non d'un sol cimenté²¹.

¹⁹ Pauvreté, Qualité de vie et Croissance démographique : cas de la ville de Cotonou, INSAE, Juin 2005, pp. 9 et 10

²⁰ Les pays les Moins Avancés, rapport 2004, aperçu général, CNUCED, 2004

²¹ Pauvreté, Qualité de vie et Croissance démographique : cas de la ville de Cotonou, INSAE, Juin 2005, p. 11

En outre, des initiatives et des efforts louables ont fait l'objet de préoccupations d'un grand nombre d'institutions qui ont tenté de combler l'écart des revenus du continent africain avec les pays riches et par la même occasion reculer le niveau de pauvreté en Afrique. Il s'agit de : l'Initiative pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (ICRP) qui fait l'objet d'une présentation par les Institutions de Bretton Woods en 1999 à Libreville), le Rapport ANNAN et la Déclaration du Millénaire de l'ONU, l'Initiative sud-africaine "The Millenium Partnership for African Recovery Programm (MAP)", la Nouvelle Initiative pour l'Afrique (NIA), le Plan de Gène pour l'Afrique et ensuite, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) qui est le nouveau vocable de la NIA par lequel l'esprit de partenariat est scellé entre la communauté internationale et l'Afrique.

2 – Cas spécifique du Bénin

Parmi les nombreuses enquêtes réalisées dans la perspective de la réduction de la pauvreté au Bénin, nous retenons les Etudes sur les Conditions de Vie en milieu Rural (ECVR) et les Enquêtes Légères Auprès des Ménages (ELAM) dont les variables retenues ont permis de déterminer les différents seuils de pauvreté sur la base des dépenses per capita.

En effet, l'enquête dépenses auprès des ménages urbains et ruraux sur les conditions de vie au Bénin a permis d'établir un profil de la pauvreté et de retenir les seuils de pauvreté suivants :

- Seuil de pauvreté alimentaire (SPA) : il est calculé à partir d'un panier de biens alimentaires consommés dans un ménage établi sur la base d'un régime alimentaire et nutritionnel équilibré selon les normes énergétiques de 2 400 kilocalories par adulte ;

- Seuil de pauvreté non alimentaire (SPNA) : c'est le rapport entre les dépenses réelles alimentaires et non alimentaires des ménages ;

- Seuil de pauvreté global (SPG) : ce seuil est la somme des deux premiers.

Cependant, il faut remarquer que ces différentes études menées sur les conditions de vie des ménages au Bénin (ECVR et ELAM) présentent les limites suivantes :

- Les moyennes des dépenses alimentaires et non alimentaires de l'ensemble des ménages utilisées pour déterminer le seuil de pauvreté non alimentaire (SPNA) surestiment le SPG en raison de la forte sensibilité de la moyenne aux valeurs extrêmes ;

- Les incidences déterminées dans les rapports de l'ECVR et de l'ELAM sur la base des incidences calculées par passage sont incompatibles avec la définition.

C'est l'aspect monétaire des analyses réalisées au niveau des études sur la pauvreté qui a été privilégié uniquement en occultant l'aspect non monétaire. La prise en compte de ces limites nous amène à utiliser l'approche non monétaire pour notre travail en vue de mieux appréhender les différentes dimensions de la pauvreté.

II – Les projets de gestion urbaine décentralisée

Cette partie de notre étude nous permettra d'examiner le projet de réhabilitation et de gestion urbaine, le projet de développement des villes secondaires, puis le projet d'appui à la réforme foncière et à l'urbanisme.

A – Le Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine (PRGU)

Le projet de réhabilitation et de gestion urbaine retiendra notre attention dans cette partie de l'étude.

1 – Description du PRGU

L'urbanisation croissante du Bénin a amené le Gouvernement à initier le PRGU dont les objectifs consistent à réhabiliter, à court terme, les infrastructures urbaines, puis améliorer l'environnement de Cotonou et de Porto-Novo selon les modalités optimisant les effets de ces travaux sur l'emploi et le développement des entreprises locales du BTP. Par ailleurs, le PRGU vise aussi à renforcer, à long terme, les capacités de gestion urbaine à Cotonou et Porto-Novo selon les modalités répliquables et durables, puis à préparer une stratégie de développement urbain pour le Bénin. Enfin, ce projet cherche à susciter la participation du secteur privé local et des populations concernées à l'amélioration du cadre de vie urbain. L'atteinte des objectifs du projet nécessite la réalisation des activités suivantes :

- Amélioration intégrée de l'environnement dans le quartier de Mènonatin ;
- Appui à l'organisation des services urbains des circonscriptions urbaines de Cotonou et Porto-Novo ;
- Développement des capacités des acteurs publics et privés de la gestion urbaine ;
- Mobilisation des ressources de la fiscalité locale ;
- Réhabilitation des infrastructures urbaines à Cotonou et Porto-Novo ;
- Amélioration de la gestion foncière dans les extensions de Cotonou ;

- Stratégie à long terme qui comporte (i) l'étude de la distribution présente et future de la population de la sous-région ainsi que l'analyse des échanges en mettant en évidence les relations économiques entre villes et campagnes de même que le rôle présent et futur des différentes villes dans le développement économique régional, (ii) l'étude de la branche du bâtiment et des travaux publics (iii) la préparation d'une stratégie des investissements urbains²².

Même si l'évaluation des actions d'animation et l'impact des micro-projets à Mènotin doivent présenter des résultats mitigés, il convient de retenir que la composante B a embrassé plusieurs actions de développement local et de participation communautaire à des échelles différentes et répliquables.

2 – Les acquis du PRGU dans le cadre de la lutte contre la pauvreté

L'un des plus grands acquis du PRGU est la réalisation des objectifs de sa composante B dans le quartier pilote de Mènotin où le projet a réussi à réduire de moitié la malnutrition protéino-calorique chez les enfants de moins de cinq ans, améliorer la couverture vaccinale, réduire la prévalence des affections courantes, améliorer la fréquentation des structures sanitaires, le cadre de vie et l'environnement, faciliter la promotion d'organisations sociales à la base, porteuses des micro-projets. Le succès de ces opérations qui sont les premières du genre au Bénin permet d'envisager sa répliquabilité dans d'autres quartiers.

B – Le Projet de Développement des Villes Secondaires (PDVS) et le Projet d'Appui à la Réforme Foncière et à l'Urbanisme (PARFU)

Nous tenterons de présenter dans cette partie le projet de développement des villes secondaires ainsi que le projet d'appui à la réforme foncière et à l'urbanisme dont les activités contribuent à la réduction de la pauvreté.

1 – Le Projet de Développement des Villes Secondaires (PDVS)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie urbaine dans laquelle s'inscrit le 2^{ème} projet urbain, le gouvernement de la République du Bénin a décidé d'insérer les communes de Allada, Aplahoué, Azovè, Covè, Malanville, Pobè, Zangnanando et Djougou dans le champ des

²² Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine : Evaluation des Actions d'Animation et Impact de Micro-Projets à Menontin, rapport définitif, Janvier 1998, pp.4 et 5

études préparatoires au projet d'appui à la gestion urbaine décentralisée qui sera proposé pour un financement des bailleurs de fonds dont l'Association Internationale de Développement (IDA).

Ce projet dénommé « Projet de Développement des Villes Secondaires (PDVS)»²³ a pour objectif d'améliorer « la productivité urbaine et les conditions de vie des populations urbaines, en particulier les plus défavorisées ». Il vise à améliorer, de façon durable, la gestion et la fourniture des services urbains dans le nouveau contexte de la décentralisation.

L'atteinte de cet objectif impose la définition d'un programme d'actions prioritaires et d'appui aux communes concernées, axé sur les points suivants :

- ❖ L'identification des infrastructures à réhabiliter ;
- ❖ Les modalités à mettre en œuvre pour accroître la capacité de mobilisation des ressources locales ;
- ❖ Le renforcement de la capacité de gestion des nouvelles collectivités.

Concernant chacune des communes, deux grandes catégories d'actions permettront d'atteindre les objectifs fixés :

- ❖ Des actions physiques qui porteront sur la voirie, le drainage et l'aménagement des équipements publics et notamment celles qui ont une forte incidence économique comme les équipements marchands ;
- ❖ Des actions d'ordre institutionnel et financier qui permettront d'améliorer la gestion des services et l'accroissement des ressources locales aussi bien par le biais de la fiscalité locale que par celui des recettes tirées des équipements marchands.

2. Le Projet d'Appui à la Réforme Foncière et à l'Urbanisme (PARFU)

Dans le cadre des activités du PRGU, le Gouvernement du Bénin a initié et adopté en sa séance du 21 septembre 2000, l'opération de transformation des Permis d'Habiter en Titres Fonciers dans les trois communes à statut particulier de Cotonou, Porto-Novo et Parakou.

Cette opération qui est une tâche conçue en prélude à la réforme foncière, à travers le PARFU, a été inscrite au Programme d'action du Gouvernement pour la période 2001 – 2006.

²³ Etudes Préparatoires au Deuxième Projet Urbain : volet relatif aux villes secondaires – Rapport préliminaire, SERHAU – SEM, Mars 1998

Cette opération pilote, dont le but est de créer les conditions favorables à l'obtention massive des titres fonciers, vise essentiellement à offrir plus de sécurité et de fiabilité, puis à démocratiser l'accès du plus grand nombre aux crédits bancaires nécessaires pour initier et développer des activités génératrices de revenu (AGR).

Ladite opération a connu un grand succès mais ne s'est pas déroulée sans difficultés. Sur les 1 483 TF²⁴ établis dans les trois grandes villes à statut particulier par la commission nationale en charge, seize (16) seulement ont été retirés par les bénéficiaires alors que 500 nouveaux TF sont en cours de préparation. Cette lenteur enregistrée dans le déroulement de l'opération s'explique par le fait que l'entente entre les autorités municipales et la commission nationale chargée de l'opération n'est pas encore parfaite.

Entre temps, l'Etat a initié le Programme national du Bénin pour le Millenium Challenge Account (MCA)²⁵ sur un financement des Etats-Unis d'Amérique pour contribuer à l'accélération de la croissance et à la réduction de la pauvreté. En effet, la mise en œuvre du volet sécurisation de ces sous-programmes a pour objet de faciliter l'investissement privé par la réduction de l'insécurité foncière et la création d'actifs monnayables. Il contribuera à la création de richesses et à la réduction de la pauvreté des collectivités locales. Il vise à sécuriser les installations économiques en milieu urbain et à accroître la capacité d'accès des propriétaires terriens aux crédits.

L'un des impacts majeurs attendus du projet est la réduction sensible de la pauvreté des bénéficiaires du Programme du MCA et celle de leurs ayant-droits. Leur pauvreté sera réduite par l'amélioration de leurs conditions de vie, à travers la capitalisation de leurs droits de propriétaire avec les titres fonciers délivrés qui serviront de garantie pour obtenir de crédits auprès des institutions financières.

La mise en œuvre du projet permettra également d'assurer à terme une meilleure performance de l'administration foncière, la réduction notable des conflits fonciers ainsi que les tensions sociales qu'ils engendrent.

²⁴ Rapport Général de Clôture des travaux de l'opération pilote de transformation des Permis d'Habiter en Titres Fonciers dans les Villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou, MFE/MEHU/Commission Nationale de Transformation des PH en TF, 31 Décembre 2003, p. 35

²⁵ Proposition du Bénin pour le Millenium Challenge Account (MCA) « Le Bénin – Un pays attractif pour les investissements privés nationaux et étrangers »

Paragraphe 2 : Le PGUD, instrument de lutte contre la pauvreté

Nous tenterons de présenter dans ce paragraphe le PGUD en abordant ses mécanismes d'intervention en même temps que les extrants et les impacts du projet.

I – Présentation du PGUD et de ses mécanismes d'intervention

Nous examinerons dans cette partie le PGUD dans ses composantes ainsi que ses mécanismes d'intervention tant au niveau de l'administration locale que celui des organes représentant les quartiers bénéficiaires.

A – Présentation du Projet de Gestion Urbaine Décentralisée

Cette partie traitera de la description du PGUD et de ses composantes.

1 – Description du projet de Gestion Urbaine Décentralisée

Après la réalisation du Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine (PRGU) qui a pris fin le 31 décembre 1997, le gouvernement a décidé, en concertation avec les partenaires au développement, notamment la Banque Mondiale, la préparation d'un nouveau programme dénommé Programme de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD)²⁶. Le PGUD couvre les anciennes circonscriptions Urbaines de Cotonou, Parakou et Porto-Novo qui sont devenues des villes à statut particulier.

Le PGUD comporte deux (02) phases dont la première a couvert la période du 20 mars 2000 au 30 septembre 2004 qui est l'horizon temporel retenu dans la présente étude. L'objectif principal du PGUD est d'améliorer, de façon durable, le niveau et la qualité des services urbains offerts aux habitants des quartiers défavorisés et sous-équipés.

Outre l'ambition de doter les communes des infrastructures de transport et d'assainissement, et de renforcer la capacité de gestion de ces nouvelles communes dans le cadre de la décentralisation, les activités du PGUD visent, d'une part, à encourager l'initiative et la participation des communautés dans la mise en œuvre et la gestion des petits équipements de proximité et, d'autre part, à renforcer la capacité de réponse des Circonscriptions Urbaines.

²⁶ PGUD – Actes de l'Atelier d'Evaluation à mi-parcours, SERHAU-SA, Fév. 2003

2 – Les composantes du PGUD

Pour atteindre ses objectifs, la phase I du PGUD s'est articulée autour de trois (03) composantes A, B, et C.

La composante A, intitulée "*renforcement des capacités de gestion*", a pour objectif d'améliorer le niveau et la qualité des services urbains à la charge des collectivités publiques locales des villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou, surtout dans les domaines de l'assainissement, de l'entretien des infrastructures publiques, de la mobilisation des ressources financières et du suivi budgétaire.

La composante B, dénommée "*Construction/réhabilitation d'infrastructures de voirie et d'assainissement*", vise essentiellement à améliorer les conditions de transport et d'accès aux services de base à la population urbaine, et en particulier aux habitants des quartiers encore dépourvus de ces services. Elle vise aussi à améliorer l'environnement urbain, à réduire significativement et durablement l'impact des inondations périodiques sur la santé publique, le patrimoine privé et public dans les quartiers encore dépourvus de drainage primaire, et enfin à réduire l'impact économique dû au dysfonctionnement des conditions de transport.

La composante C, intitulée "*participation et intégration communautaire*", a pour objectif de promouvoir l'initiative et la participation des communautés de résidents des quartiers les plus défavorisés, notamment au plan environnemental, dans la mise en place et à la gestion des petits équipements de proximité et de développer la capacité de réponse des circonscriptions urbaines aux demandes et aux initiatives de ces communautés.

B - Mécanismes d'intervention du PGUD

Plusieurs structures interviennent dans les activités du PGUD, sur la base d'une relation tripartite Etat-administration municipale-organes représentant les quartiers.

1 - Au niveau de l'Etat

La SERHAU – SA qui est l'une des Agences d'exécution du PGUD a reçu délégation de mandat du Maître d'Ouvrage qui est l'Etat béninois. Donc, en tant que Maître d'Ouvrage délégué, elle assure la conduite des composantes A et C.

L'ONG DCAM Bethesda est le Maître d'Oeuvre social dont la mission consiste à assurer l'interface entre les communautés et l'agence d'exécution.

2 – Au niveau des collectivités locales

S'agissant des collectivités locales, nous distinguerons l'administration municipale d'une part, et les organes représentant les quartiers bénéficiaires, d'autre part.

a – L'administration municipale

Les municipalités bénéficiaires sont les anciennes Circonscriptions Urbaines qui financent une partie des coûts du PGUD. A côté d'elles se trouvent les services d'Appui aux Initiatives Communautaires (SAIC). Ces services sont des cellules spécialisées et pérennes, mises en place dans les Circonscriptions Urbaines par le projet pour développer la capacité des communautés à se prendre en charge et servir d'interface entre ces mêmes communautés et la ville dans le cadre de la mise en œuvre effective et efficiente du processus de la décentralisation.

b - Les organes représentant les quartiers bénéficiaires

A travers leur bureau exécutif, les Comités de Développement des Quartiers (CDQ) représentent les communautés de base des quartiers défavorisés.

II – Les extrants et les impacts du projet

Les réalisations du projet ainsi que ses impacts sur les populations bénéficiaires retiendront notre attention dans cette partie de l'étude.

A – Les extrants du projet

Nous passerons en revue dans cette partie un certain nombre de travaux de réhabilitation et de drainage réalisés par le projet ainsi que les équipements socio-collectifs au cours de sa phase 1.

1 – Travaux de réhabilitation et de drainage

La première phase du PGUD a permis de doter la ville de Cotonou d'un grand nombre d'ouvrages d'assainissement et de voirie qui ont contribué à l'amélioration du cadre de vie des populations. Cette phase a également contribué à désenclaver certaines zones, surtout dans la partie Est de Cotonou où l'accès posait d'énormes problèmes.

Au total :

- Quatorze (14) rues sont entièrement assainies et pavées sur une longueur cumulée de 14 076 mètres linéaires ;
- Sept (7) collecteurs d'eau sont réalisés soit un cumul de 1 700 mètres linéaires contribuant à une réduction sensible du phénomène d'inondation à Cotonou.

2 – Réalisations des équipements socio-collectifs

Dans le cadre de la réalisation des objectifs du projet, en particulier la composante C, qui est de mettre au point des méthodes et des approches de développement participatifs permettant une amélioration durable de l'environnement et des conditions de vie dans les quartiers défavorisés, un certain nombre d'activités ont été menées. Nous citerons à titre d'exemple, les réalisations dans les quartiers de Yénawa et d'Ahouansori :

YENAWA

- 1- Création et installation des Comités de Développement de Quartiers (CDQ) ;
- 2- Elaboration du Plan de Développement de Quartier (PDQ) 2002-2005 ;
- 3- Construction du Centre de Développement Communautaire (CDC) à Gankpodo ;
- 4- Construction d'un Complexe de Centre de Santé à Gankpodo ;
- 5- Réalisation de la voie d'accès Agbodjèdo - Collecteur Yénawa longue de 2600 mètres linéaires ;
- 6- Réalisation de dix (10) Kiosques à Eau ;
- 7- Réalisation de vingt (20) bancs publics ;
- 8- Organisation de deux (2) opérations de destruction de dépotoirs sauvages ;
- 9- Installation de trois (3) Bornes Fontaines (BF) par la Mairie (SAIC) ;
- 10- Réalisation d'une (1) latrine communautaire à fosse septique par la Mairie (SAIC) ;
- 11- Réalisation de trois (3) Clôtures d'Ecoles Primaires Publiques (EPP - *Gankpodo, Djèdjèlayé, et Yénawa –Daho*) par la Mairie (SAIC).

AHOUANSORI

- 1- Création et installation des Comités de Développement de Quartiers (CDQ) ;
- 2- Elaboration du Plan de Développement de Quartier (PDQ) 2002-2005 ;
- 3- Construction d'un module de six (6) classes à l'Ecole Primaire Publique (EPP) de *Vossa Kpodji* ;

- 4- Construction de deux (2) modules de six (6) classes soit 12 salles + 2 Bureaux + 2 Magasins à l' Ecole Primaire Publique (EPP) de *Ladji* ;
- 5- Pavage de la digue d'accès de Gbèdjomédé - Vossa d'environ 800 mètres linéaires ;
- 6- Réalisation de dix (10) Kiosques à Eau ;
- 7- Réalisation de vingt (20) bancs publics ;
- 8- Organisation de deux (2) opérations de destruction de dépotoirs sauvages ;
- 9- Installation de trois (3) Bornes Fontaines (BF) ;
- 10- Réalisation de deux (2) latrines communautaires simples ;
- 11- Réalisation d'un complexe de fumage de crevettes comprenant : magasin, hall de formation, toilette, eau potable et banquettes au profit du groupement de femmes dénommé AÏDOTE de *Towéta1* ;
- 12- Réalisation d'un complexe de traitement de noix d'anacarde comprenant : magasin, hall de formation, site de torréfaction, foyers améliorés et banquettes au profit du groupement de femmes dénommé SURU-LERE de *Agata* ;
- 13- Formation des membres des groupements féminins sur le management des associations et la gestion d'une micro-entreprise.²⁷

Par ailleurs, les activités menées au cours des deux premières années du projet ont porté sur la mobilisation des parts locales et le renforcement des capacités des SAIC en passant par les séances de sensibilisation d'IEC à l'intention des femmes qui vendent les nourritures aux enfants dans les écoles. De même, dans le cadre de l'accompagnement des initiatives communautaires, l'ONG DCAM BETHESDA a octroyé des crédits à deux groupements et une coopérative de jeunes dans la commune de Yénawa. Il s'agit de :

- Coopérative GBENONPKO qui a reçu un crédit de 500 000 CFA pour promouvoir l'assainissement du cadre de vie des populations ;

²⁷ Toutes les données relatives aux réalisations proviennent de la base de données de la DPDM

- Groupement GBEDOPKO qui reçoit régulièrement des crédits pour ses activités de tontine, de lutte contre les violences sur les femmes, et le petit commerce. Ils viennent encore de recevoir un crédit de 2 000 000 CFA ;
- L'union GAPROSEC des femmes de Djèdjèlayé qui mène une activité de tontine, de préparation de savon, de restauration collective, et de petits commerces ;
- Groupement des Pêcheurs de Yénawa ;
- Groupement des femmes AIDOTE.

B – Les impacts du projet sur les populations bénéficiaires

Nous présenterons, dans ce paragraphe, les impacts des activités du PGUD sur la réduction de la pauvreté après deux ans d'intervention à Yénawa et Ahouansori.

1. Les aspects positifs du projet pour les bénéficiaires

a – Au plan local

Etant donné que la composante A vise le renforcement des capacités des communes dans le domaine de la gestion des services urbains, la formation du personnel et les nombreuses visites d'échanges ont permis d'améliorer la compétence des agents municipaux et ceux des services déconcentrés de l'Etat. De même, l'équipement des services en matériels, en systèmes informatiques et en mobiliers a contribué à l'amélioration de l'efficacité technique des communes. L'amélioration des recettes fiscales a considérablement augmenté les capacités d'investissement des communes.

Au niveau de la composante B, les impacts les plus importants sont associés aux ouvrages de voirie et de drainage. Avec la construction, la mise en service des rues carrossables et des ouvrages d'assainissement ainsi que de leur entretien, les populations locales et les riverains ont connu une amélioration nette de leur cadre de vie. Non seulement les revenus ont augmenté, mais aussi la mise en service de ces travaux a amélioré les conditions de déplacement dans les localités et créé de nouveaux emplois. La stratégie de mobilisation repose sur trois points :

- les cotisations par maison (5 000 FCFA par maison à Ahouansori et 10 000 FCFA à Yénawa, montants payables en une ou plusieurs tranches ;
- la création de banques communautaires ; et
- l'affectation d'une partie des produits de la gestion des déchets à la mise en œuvre des Plans de Développement de Quartiers (PDQ).

La mise en service des ouvrages a donné une nouvelle impulsion à l'investissement dans la construction des maisons et des bâtiments ainsi qu'à l'implantation d'activités économiques de la part de la population.

Au niveau de la composante C, dont l'objectif est la participation et l'intégration communautaire, la construction des équipements socio-collectifs a permis de relever le niveau d'équipements en infrastructures scolaires et sanitaires ainsi que la création des lieux de rencontre et d'animation socio-culturelle. Il faut reconnaître que la mise en service des rues carrossables auxquels s'ajoute le gain de temps et le confort offre aux habitants une meilleure accessibilité aux quartiers.

Par ailleurs, la construction des latrines et des kiosques à eau sans oublier celle des centres de santé a contribué largement à la baisse des maladies d'origine hydrique ou hydroféciale.

b – Au plan national

Le Service d'Appui aux Initiatives Communautaires (SAIC) de Cotonou mène plusieurs activités dont les initiatives fort louables montrent le dynamisme des animateurs du service.

Concernant les travaux de lotissement, les plans parcellaires sont appliqués, et les opérations de recasement ont démarré en grande partie avec l'ouverture des voies.

Les bénéficiaires ont été satisfaits des matériels et équipements reçus. Il s'agit des copieurs, des matériels roulants, informatiques et de communication. En effet, dans le cadre de l'assistance pour le renforcement des capacités du service des Collectivités Locales de la DGTCP, le matériel informatique requis a été fourni au Service des Collectivités Locales (SCL). Le logiciel a été finalisé après adoption des tables de correspondance. Il a été enregistré une amélioration des recettes et des dépenses avec une production régulière par la Mairie des rapports trimestriels.

La mise en place des Comités de Développement de Quartier (CDQ) a été d'un grand atout pour la mise en œuvre du PGUD. Les nombreuses réunions de concertation et d'innovations dans les stratégies adoptées attestent de l'engagement des membres des Bureaux Exécutifs de CDQ à faire aboutir ce processus.

Grâce à la dynamique de développement local du PGUD, la population de Yénawa a bénéficié d'un centre de loisirs dont la mise en service a permis de créer quelques emplois et d'organiser des manifestations socio-culturelles.

Dans le cadre du renforcement des relations ville-quartiers, SAIC-Cotonou, qui est appelé à jouer un rôle d'interface entre la municipalité et les populations, a contribué, en collaboration avec l'ONG DCAM-Bethesda, à la mise en œuvre d'un certain nombre de micro-projets dans l'arrondissement de Yénawa :

- Construction d'un Centre Communal de Santé à Gankpodo ;
- Construction d'un Centre de Développement Communautaire à Kowégbo ;
- Construction d'un centre de loisirs à Yénawa ;
- Kiosques à eau ;
- Latrines ;
- Aménagement de la voie Carrefour Agbodjèdo –Collecteur St Martin jusqu'au niveau de la couche de base équipée des ouvrages d'assainissement ;
- Appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR).

2 - Les aspects négatifs du projet pour les bénéficiaires

Nous devons remarquer que les interventions du PGUD ne sont pas exemptes de difficultés que nous présenterons dans cette partie de notre travail.

a – Dysfonctionnements administratifs

Si l'on peut noter une amélioration des ressources et des recettes grâce au PGUD, les problèmes de manque d'organisation, de non respect des plannings et de la programmation des dépenses établies, et du manque de rigueur dans le contrôle restent encore des sources de dysfonctionnement du projet..

Même si les populations apprécient les efforts dans l'amélioration des voies et l'assainissement, elles déplorent des faiblesses dans l'entretien des infrastructures urbaines, surtout après la période des pluies et l'incivisme grandissant par rapport aux équipements publics.

En dehors de l'absence d'une coopération décentralisée et de la léthargie dans les affaires domaniales, on note les insuffisances du logiciel existant et de la nomenclature actuelle.

Par rapport aux objectifs du projet, la durée d'intervention dans les quartiers défavorisés est trop courte. La lourdeur et la lenteur des procédures de la Banque Mondiale ont joué énormément sur l'exécution des travaux.

En effet, la recherche de l'avis de non-objection de la Banque Mondiale et le retard dans le décaissement font que les délais fixés pour la fin de l'exécution ne suffisent plus pour réaliser, mettre en service, suivre le fonctionnement et assurer la pérennité de tous les équipements socio-collectifs de la première phase du projet.

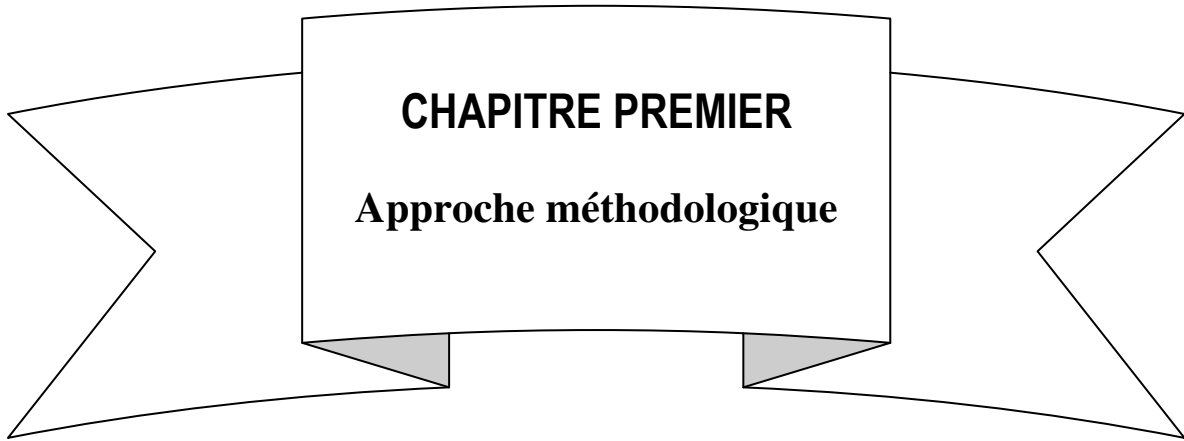
La réaction lente de certains services de l'Etat par rapport au problème des filets à mailles serrées (mindokpokonou) et des acadjas (parcs à poissons) resté sans solution administrative, depuis des années, est l'une des preuves de la mauvaise volonté des responsables de certains services de l'Etat à accompagner le processus de développement initié par le Gouvernement pour lutter contre la pauvreté dans les quartiers du PGUD.

b – Inorganisation des services financiers

Les observations faites au cours de nos visites sur le terrain ont révélé que les populations des quartiers PGUD sont encore confrontées à des problèmes financiers pour participer à la réalisation des équipements socio-collectifs tels que la construction des centres de santé, du marché de Yénawa et pour améliorer leur cadre et conditions de vie caractérisés par des sites inondés et marécageux.

Malgré la présence effective de l'ONG PEBCo aux côtés des populations qu'elle accompagne dans la mise en œuvre de petites activités génératrices de revenus, les besoins suivant demeurent pertinents :

- la capacité contributive de la population bénéficiaire est très inférieure à ce qui est exigé d'elle ;
- la mauvaise volonté de certains résidents qui refusent d'y participer parce que percevant ces contributions comme une charge fiscale supplémentaire ;
- le scepticisme de certains résidents des quartiers qui veulent voir démarrer les travaux avant de libérer leur contribution ;
- le désengagement de certains membres de la communauté qui savent qu'ils ne sont pas riverains des équipements qui seront construits ;
- l'insuffisance des ristournes payées aux agents collecteurs sans tenir compte de l'ampleur du travail ;
- l'inefficacité des stratégies de recouvrement basées sur la collecte des fonds par les membres des Bureaux Exécutifs de CDQ en raison de la précipitation dans laquelle la mobilisation a démarré.



CHAPITRE PREMIER
Approche méthodologique

Nos préoccupations, dans ce chapitre consistent à déterminer la méthodologie de la recherche.

SECTION 1 : Outils de collecte et limites des données

Nous abordons dans la présente section les outils utilisés pour la collecte des données et les difficultés rencontrées au cours de l'enquête et la collecte des données.

Paragraphe 1 : Outils de collecte

Nous procéderons dans ce paragraphe à l'identification des moyens de mobilisation des données et présenterons les limites des données de l'enquête.

I – Moyens de mobilisation des données

Cette portion de l'étude nous permettra de passer en revue un certain nombre de travaux déjà réalisés, le questionnaire et le guide d'entretien, d'une part ainsi que la préparation des enquêtes, d'autre part.

A – Revue documentaire, questionnaire et guide d'entretien

Nous présenterons dans cet alinéa les résultats de notre recherche documentaire et examinerons le questionnaire ainsi que le guide des entretiens utilisés dans l'étude.

1 – Revue documentaire

Les données qui nous ont permis de réaliser ce travail ont été collectées au cours de cette phase tant pour les besoins directs de la revue documentaire que pour une préparation des enquêtes sur le terrain dans le but d'alléger les questionnaires. Au cours de l'exécution de cette tâche, nous avons parcouru le Service de documentation de la SERHAU – SEM, de la Direction des Pêches et du Projet des Pêches FAO/Bénin, de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE), de la Direction de la Prospective et du Développement Municipal (DPDM) de la Mairie de Cotonou. Cette recherche documentaire a eu comme sources principales :

- Les projets de gestion urbaine antérieurs, notamment le PRGU, le PARFU, le PDVS
- Les études nationales, en particulier les enquêtes légères auprès des ménages (ELAM), les enquêtes sur les conditions de vie des ménages ruraux (ECVR), le Tableau de Bord Social (TBS) de la ville de Cotonou, ...
- Les études d'autres auteurs sur la pauvreté, notamment l'étude de Foster, Greer et Thorbecke (FGT) et celle de Maurizia Tovo ;

ce qui nous a permis de mieux appréhender le concept de la pauvreté et les différents aspects du PGUD.

2 – Questionnaire et guide d'entretien

Le questionnaire nous a permis de recueillir l'avis des bénéficiaires et non bénéficiaires sur les interventions du PGUD et connaître leurs attentes (voir questionnaire en annexe).

En outre, pour les 250 questionnaires administrés dans les zones d'intervention du PGUD et les zones de contrôle, nous en avons récupéré 200 car certains questionnaires ont été égarés ou ne sont que partiellement remplis.

S'agissant du guide d'entretien, Il a été l'un des principaux outils de travail utilisé au cours de notre recherche. Cette phase nous a permis de recueillir des informations auprès de certains responsables de service, notamment :

- le Chargé des archives, de la documentation et des relations publiques de SERHAU-SEM ;
- le Responsable Marketing de l'ONG DCAM BETHESDA ;
- le Chef Service Mobilité Urbaine responsable de la Sécurisation Foncière ;
- le Président du groupement des pêcheurs de Yénawa ;
- la Responsable du groupement des femmes de Yénawa ;
- le Chef Service Documentation de l'INSAE.

Si les entretiens nous ont permis de corriger les questionnaires, les questions posées lors des enquêtes ont permis de recenser des informations pour mieux :

- déterminer les facteurs qui freinent l'accès aux quartiers défavorisés ;
- Déterminer les conditions d'amélioration de la production halieutique dans le Lac Nokoué ;

- Explorer d'autres formules de garanties aux institutions de micro-finance pour un plus grand accès des plus défavorisés aux crédits.

B – Préparation de l'enquête

Nous procéderons, dans cette partie, à l'identification de la population-cible avant de définir les objectifs des enquêtes et l'échantillonnage.

1 – Identification de la population-cible

La ville de Cotonou est choisie comme cadre de l'enquête pour la simple raison qu'elle reste une ville cosmopolite où se déroulent la plupart des activités économiques et qu'elle abrite l'essentiel des acteurs de notre enquête. De même, étant donné que nos maigres moyens ne nous permettent pas de couvrir toute l'étendue de Cotonou qui est déjà trop grande, nous avons choisi de prendre en compte deux types de populations à savoir, d'une part, la population des quartiers d'intervention PGUD et, d'autre part, celle des quartiers de contrôle qui sont les quartiers dans lesquels le PGUD n'est pas intervenu. Nous tenterons alors de définir pour notre étude une population-cible des quartiers d'intervention et des quartiers de contrôle.

a – Population-cible des quartiers d'intervention

Dans l'arrondissement de Yénawa, nous avons retenu les quartiers suivants : Yénawa, Gankpodo, Minontchou et Kpondéhou. En effet, nous avons retenu ces quartiers dans la mesure où les interventions du PGUD ne couvrent que ces localités qui sont par surcroît des zones défavorisées par rapport à l'ensemble des autres quartiers de cet arrondissement.

b – Population-cible des quartiers de contrôle

Bien qu'aussi pauvre que celle des quartiers d'intervention, la population des quartiers de contrôle n'a pas bénéficié des interventions du PGUD : il s'agit des quartiers Agbodjèdo, Hlacomè et Agbato.

2 – Définition des objectifs de l'enquête et échantillonnage

La définition des objectifs des enquêtes ainsi que l'échantillonnage font l'objet de notre préoccupation dans cette partie de l'étude.

a – Définition des objectifs des enquêtes

L'objectif général poursuivi à travers la réalisation des enquêtes est de recueillir des informations auprès de la population cible retenue afin de vérifier les différentes hypothèses formulées dans notre travail de recherche. Ainsi, d'une manière spécifique, nos enquêtes nous permettront de savoir si :

- les difficultés d'accès s'expliquent par la dégradation des voies ;
- l'exploitation anarchique des ressources halieutiques du lac est à la base de la raréfaction des ressources halieutiques du lac ;
- l'accès limité aux crédits est imputable à l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons fait recours à la recherche empirique axée sur deux méthodes. Il s'agit de la méthode directe qui concerne les entretiens et les enquêtes. La méthode indirecte, quant à elle, porte sur la recherche documentaire. Les enquêtes sont réalisées à Cotonou du 02 au 16 Juin 2006 pour la pré-enquête au cours de laquelle nous avons testé et affiné le questionnaire pour l'enquête proprement dite qui s'est déroulée du 03 juillet au 05 août 2006.

b - Echantillonnage

Compte tenu de nos moyens limités, nous avons limité le champ de notre étude à un échantillon de 144 personnes dans les quartiers d'intervention et 56 personnes dans les quartiers de contrôle.

II – Limites des données

La conduite des enquêtes et la réalisation globale de ce travail ne se sont pas effectuées sans écueils. Plusieurs embûches ont parsemé la voie, freinant ainsi l'élan du travail et influençant, par ricochet, le temps de recherche.

Le succès de toutes les recherches dépend de la connaissance des travaux antérieurs effectués dans le même domaine. Or, la mobilisation des documents relatifs à la pauvreté et aux projets urbains de développement ne nous a pas été du tout facile dans la mesure où nous avons dû nous rendre plusieurs fois à certains services de documentation et renouveler des rendez-vous avant de pouvoir accéder aux documents que nous avons exploités. De plus, nous avons effectué

beaucoup de déplacements en raison de la position géographique de ces différents services ou directions sur l'étendue du territoire de Cotonou

Nous ne saurions passer sous silence les difficultés que nous avons eues avant de pouvoir rencontrer nos enquêtés. En ce qui concerne les pêcheurs, nous avons dû passer par le responsable Marketing de l'ONG DCAM BETHESDA pour rencontrer le président de l'association des pêcheurs qui nous a finalement aidé à toucher les acteurs de ce secteur.

De même, la rencontre avec les femmes et leurs groupements n'a pas été aisée en raison de leur grande mobilité et de l'absence de plaques indicatrices pour les localiser.

Toutefois, nous pouvons affirmer que nous avons surmonté toutes ces difficultés grâce à notre patience et à notre détermination à contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté.

Les limites sont relatives à la documentation qui n'a pas été facile à cause de la réticence de certaines personnes. Il y a aussi la faiblesse de nos moyens financiers qui ne nous a pas permis d'aller au-delà de la zone de notre étude.

Paragraphe 2 : Outils d'analyse et stratégies de vérification des hypothèses

Nous examinerons dans ce paragraphe les outils d'analyse et les stratégies de vérification des hypothèses.

I – Outils d'analyse

Nous tenterons d'examiner dans cette portion de l'étude les modalités de présentation des données ainsi que les outils retenus pour leur analyse.

A – Modalités de présentation des données retenues

Nous procéderons, dans cette partie de l'étude, à une revue des modalités selon lesquelles nous présenterons les données recueillies au cours de nos enquêtes. En effet, nous avons utilisé les fréquences calculées dans des tableaux pour faire ressortir les pourcentages qui nous permettront de retenir les seuils de décision recherchés pour la validation des hypothèses.

B – Outils retenus pour l'analyse des données

A partir du questionnaire administré aux bénéficiaires et des entretiens réalisés non seulement auprès des bénéficiaires mais aussi des acteurs de développement, nous avons confectionné des tableaux qui sont utilisés pour l'analyse des données recueillies.

II – Stratégies de vérification des hypothèses

Il s'agira ici de passer en revue les principes retenus ainsi que leur exploitation pour la validation des hypothèses de notre étude.

A – Principes de validation retenus

La technique de dépouillement et celle de traitement des données feront l'objet de l'examen que nous entreprendrons dans cette partie de l'étude.

1 – Technique de dépouillement

Les données recueillies par questionnaire auprès de l'échantillon sont traitées de façon manuelle pour leur compilation et ensuite par tableur (Excel), ce qui nous a permis de dégager les fréquences et les graphiques que nous avons utilisés pour valider nos hypothèses.

2 – Techniques de traitement

Les résultats des enquêtes seront traités par la méthode des tris à plat et des tris croisés, en ce qui concerne les questions fermées et les questions à choix multiples pour vérifier une partie des hypothèses. Ceux ayant fait l'objet de questions ouvertes seront vérifiés à travers l'appréciation des réponses obtenues lors des différents entretiens.

B – Exploitation des principes pour la validation des hypothèses

Nous tenterons à ce niveau de notre étude les stratégies utilisées dans le cadre de la réalisation du projet avant d'examiner la décision relative à la validation des hypothèses.

1 – Analyse des stratégies utilisées

La perception que nous devons avoir du PGUD repose sur l'analyse des ressources et des compétences dans ce contexte de la lutte contre la pauvreté. Il convient alors de rappeler que face au problème général qui est : « l'impact réel du PGUD sur la réduction de la pauvreté est à peine

perceptible », des stratégies s'imposent pour la résolution des problèmes spécifiques identifiés plus haut.

- En ce qui concerne le problème spécifique N°1 relatif aux difficultés d'accès aux localités à tout moment, nous pouvons énoncer qu'il s'agit d'une situation dans laquelle les populations des quartiers défavorisés vivent surtout pendant les saisons pluvieuses en raison de la dégradation des voies et des inondations. Cette situation engendrée également par le manque d'ouvrage de drainage et le faible niveau de viabilisation fragilise le cadre et les conditions de vie des résidents et impose la réalisation d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs.

- Quant au problème spécifique N°2 relatif à la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué, nous retenons que l'exploitation anarchique des ressources halieutiques du lac, de même que le comblement du lac sont des facteurs négatifs qui compromettent le relèvement du niveau socio-économique des populations de notre étude.

- Enfin, pour ce qui est du problème spécifique N°3 relatif à l'accès limité aux crédits, nous retenons que l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement à laquelle s'ajoute le plafonnement du montant des crédits octroyés constitue un frein au développement des activités commerciales et à la mise en œuvre des initiatives à la base.

Cette vision globale de résolution que nous venons de retenir peut être restituée à travers une démarche méthodologique en plusieurs étapes présentées dans le Tableau de Bord de l'Etude.

2 – Décision quant à la validation des hypothèses

Etant donné qu'une décision n'est pas toujours homogène sur toutes les caractéristiques, les conséquences de ces différences de caractéristiques se traduisent non seulement au plan des inputs mais aussi au plan du diagnostic du projet.

Compte tenu donc des différents résultats qui découleront de l'analyse de nos données d'enquête, nous retiendrons pour la vérification de chacune de nos trois hypothèses les causes qui, après enquête, se révéleront conformes aux opinions émises par la majorité, c'est-à-dire celles qui réuniront au moins 50 % des avis des populations enquêtées.

Il convient de mentionner que les questions seront vérifiées selon la méthode des fréquences ; ce qui nous permettra de faire l'état des lieux des problèmes spécifiques, voir leur pertinence et ensuite faire des approches de solutions conséquentes.

CHAPITRE DEUXIEME

**Analyse de la contribution de
la gestion urbaine à la lutte
contre la pauvreté et
propositions d'amélioration.**

SECTION 1 : Analyse des résultats des enquêtes et quelques enseignements

Nous examinerons dans cette section les résultats d'où nous tirerons quelques enseignements qui permettront de lutter efficacement contre la pauvreté.

Paragraphe 1 : Présentation des résultats et validation des hypothèses

A cette étape, nous analyserons la contribution de la gestion urbaine à la lutte contre la pauvreté à travers la présentation des données recueillies au cours des enquêtes. Nous ferons ensuite une présentation des problèmes recensés et des causes y relatifs dans leur spécificité.

I – Présentation des résultats

Nous montrerons dans cette partie du travail les résultats des enquêtes à travers une série de tableaux.

A – Répartition des enquêtés

La recherche sur les quartiers d'intervention et des quartiers de contrôle peut nous permettre d'expliquer la pertinence des interventions du PGUD dans les quartiers les plus défavorisés.

1 – Répartition des enquêtés selon les différentes localités

Sur un échantillon de 250 personnes, 200 ont répondu à notre questionnaire. Nous avons consigné la participation de ces 200 personnes participantes au niveau des deux types de quartiers dans le tableau N°1.

TABLEAU 1 : Répartition des 200 personnes suivant les types de quartier

Localités	Nombre d'Enquêtés	Fréquence (%)
Quartiers d'Intervention	144	72,0
Quartiers de Contrôle	56	28,0
Total	200	100,0

Source : Résultats de nos enquêtes en 2006

L'analyse de ce tableau N°1 montre que 28% des participants se trouvent dans les quartiers de contrôle tandis que 72% des participants sont dans les quartiers d'intervention, ce qui justifie le choix des quartiers d'intervention par le PGUD.

Par ailleurs, il convient de présenter la participation de chaque type de quartier par sexe. Cette démarche nous permettra de connaître le pourcentage d'hommes et de femmes qui y participent, et ainsi tirer les conclusions. Les résultats de cette répartition sont consignés dans le tableau N°2.

TABLEAU 2 : Répartition des Enquêtés selon le sexe

Localités	Nombre d'enquêtés		Total	Fréquence (%)	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
Quartiers d'intervention	68	76	144	47,2	52,8
Quartiers de contrôle	17	39	56	30,4	69,6

Source : Résultats de nos enquêtes en 2006

De l'analyse des résultats de répartition des participants par type de quartier et par sexe, avec 47,2% d'hommes contre 52,8% de femmes, il ressort que la participation des femmes n'est pas négligeable dans la vie socio-économique des différents quartiers.

2 – Répartition des enquêtés selon leur préférence pour les activités du PGUD et présentation de quelques problèmes recensés dans les localités

Nous examinerons dans cette partie la répartition des enquêtés selon leur préférence pour les activités du PGUD avant de présenter quelques-uns des problèmes recensés dans les localités.

a – Répartition des enquêtés selon leur préférence pour les activités du PGUD

Une étude sur les désirs des enquêtés nous a permis de connaître effectivement les raisons qui expliquent le choix des populations pour les voies et les crédits.

Ainsi, les raisons pour lesquelles les enquêtés préfèrent avoir des voies, par exemple, sont multiples et se traduisent par les taux consignés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 3: Répartition des enquêtés selon leur préférence pour les activités du PGUD

Préférences	Nombre d'enquêtés	Fréquence (%)
Eau de la SONEB	19	9,5
Accès aux crédits	61	30,5
Construction de marché	8	4,0
Construction de voies et caniveaux	112	56,0
Total	200	100

Source : Résultats de nos enquêtes en 2006

La prise en compte du volet "souhaits des enquêtés" concernant les activités du PGUD nous a permis de nous rendre compte que deux préoccupations principales expliquent l'intérêt porté par les enquêtés aux activités du PGUD. Ces motifs sont, par degré d'importance, la construction des voies et caniveaux (56%) et l'accès aux crédits (30,5%).

b – Présentation de quelques problèmes recensés au niveau des localités

De même, l'enquête nous a permis de relever un certain nombre de problèmes auxquels les populations des quartiers défavorisés sont confrontées. Les résultats figurent dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 4 : Présentation de quelques problèmes recensés dans les localités

Quartiers	Quartiers d'intervention		Quartier de contrôle		Total quartiers d'intervention + quartiers de contrôle
	Effectif	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)	
Problèmes					
Raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué	20	13,89	2	3,57	22
Difficultés d'accès aux localités	71	49,31	26	46,43	97
Accès limité aux crédits	38	26,39	11	19,64	49
Inexistence de centre de loisirs	12	8,33	2	3,57	14
Les femmes n'ont pas un emplacement pour vendre	15	10,42	3	5,36	18

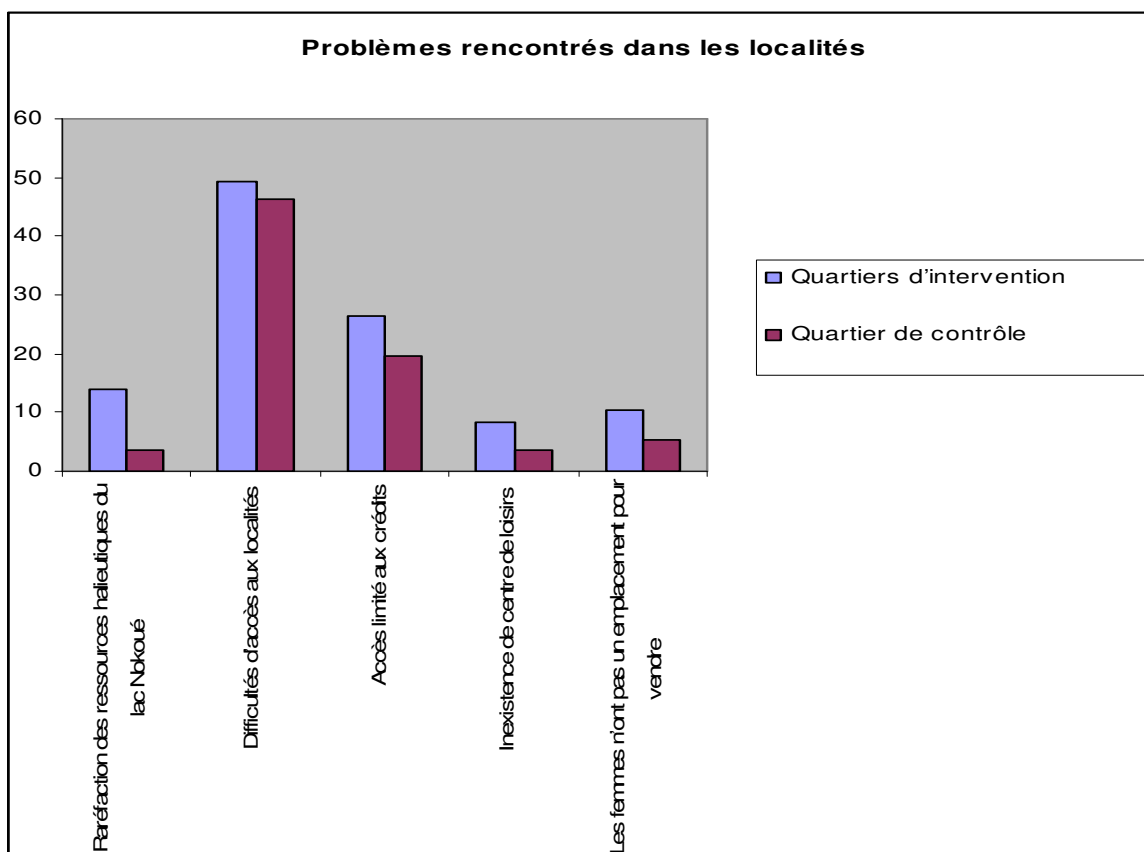
Source : Résultats de nos enquêtes en 2006

Au cours de notre enquête, nous avons été amenées à rechercher les problèmes auxquels sont confrontées les populations des quartiers d'intervention et ceux de contrôle. L'analyse du tableau 4 nous permet de nous rendre effectivement compte de l'ampleur de ces préoccupations. Ainsi, pour un échantillon de 200 personnes ayant répondu à notre questionnaire, on constate que les problèmes liés à la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué (13,89%), aux difficultés d'accès aux localités (49,31%), à l'accès limité aux crédits (26,39%), à l'inexistence de centre de loisirs (8,33%) et au manque d'emplacement pour vendre (10,42%) dans les quartiers d'intervention sont plus élevés que ceux enregistrés respectivement 3,57% ; 46,43% ; 19,64% ; 3,57% et 5,36% au niveau des populations des quartiers de contrôle.

Nous pouvons en déduire les problèmes majeurs se rapportant à notre étude, à savoir : la fréquence des difficultés d'accès aux localités (49,31%) dans les quartiers d'intervention est supérieure à celle des quartiers de contrôle (46,43%) ; la fréquence de l'accès limité aux crédits (26,39%) au niveau des quartiers d'intervention est aussi supérieure à celle des quartiers de contrôle (19,64%) pendant que celle relative aux femmes n'ayant pas un emplacement pour vendre (10,42%) est supérieure à celle des quartiers de contrôle (5,36%). Enfin la fréquence de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué (13,89%) dans les quartiers d'intervention est supérieure à celle des quartiers de contrôle (3,57%).

Il apparaît donc, dans cette analyse, que les difficultés d'accès aux localités, l'accès limité aux crédits et la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué représente, à eux seuls 89,59% des soucis majeurs des enquêtés dans les quartiers d'intervention contre 69,64% dans les quartiers de contrôle comme l'indique le graphique ci-dessous.

GRRAPHIQUE N°1 : Problèmes rencontrés dans les localités



B – Présentation des problèmes recensés par rapport aux causes

La connaissance des facteurs justifiant chacun des problèmes majeurs a contribué en grande partie à tester les hypothèses émises.

1 – Répartition des enquêtés par rapport aux causes des difficultés d'accès aux localités

Dans cette partie de notre étude, 97 personnes ont soulevé le problème relatif aux difficultés d'accès aux localités pendant les saisons pluvieuses. Les résultats issus de cette enquête se présentent comme suit :

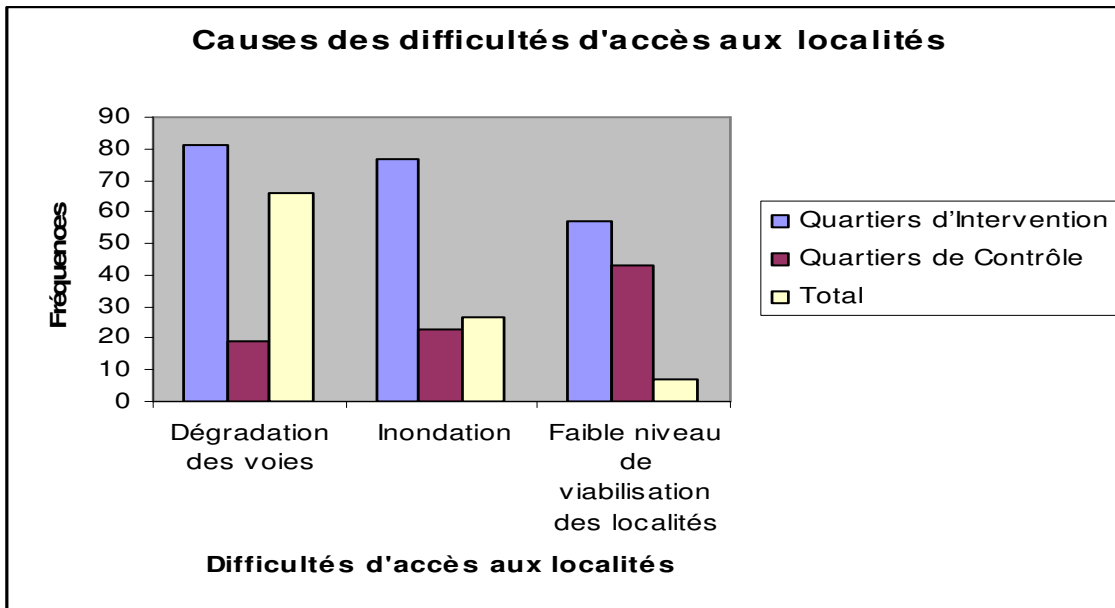
TABLEAU N°5 : Répartition des enquêtés par rapport aux causes des difficultés d'accès aux localités

Difficultés d'accès aux localités	Quartiers d'Intervention (QI)		Total		Quartiers de Contrôle (QC)	
	Total	Fréquence	QI + QC	Fréquence	Total	Fréquence
Dégradation des voies	52	81,25	64	65,98	12	18,75
Inondation	20	76,92	26	26,8	6	23,08
Faible niveau de viabilisation des localités	4	57,14	7	7,22	3	42,86

Source : Résultats de nos enquêtes en 2006

Dans le tableau N°5 figurent les causes pouvant expliquer les difficultés d'accès à tout moment aux localités. Il en ressort que 65,98% des enquêtés ont retenu la dégradation des voies comme cause se trouvant à la base des difficultés d'accès aux localités ; si 26,80% des enquêtés estiment que c'est l'inondation qui est la cause des difficultés d'accès aux localités, 7,22% seulement d'entre eux pensent que c'est le faible niveau de viabilisation des localités qui en est la cause. Ces résultats nous permettent de conclure qu'une seule cause explique clairement les difficultés d'accès aux localités à tout moment : c'est la dégradation des voies.

A la lumière des données de ce tableau, il est apparu que sur les 64 personnes ayant reconnu que les difficultés d'accès à tout moment aux localités sont liées à la dégradation des voies, 18,75% dans les quartiers de contrôle contre 81,25% dans les quartiers d'intervention attestent que la dégradation des voies est la cause des difficultés d'accès aux localités. De même, 23,08% dans les quartiers de contrôle contre 76,92% dans les quartiers d'intervention affirment que les difficultés d'accès sont liées à l'inondation ; et 42,86% dans les quartiers de contrôle contre 57,14% dans les quartiers d'intervention expliquent les difficultés d'accès aux localités par le faible niveau de viabilisation des localités ; ce que nous traduit le graphique ci-après..

GRAPHIQUE N°II : Causes des difficultés d'accès aux localités

2 – Répartition des enquêtés par rapport aux causes de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué et de l'accès limité aux crédits

Nous examinerons dans cette partie de l'étude les causes de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué et de l'accès limité aux crédits par enquêtés et par quartiers.

a – Raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué

La connaissance des causes se trouvant à la base de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué a aussi contribué en grande partie à tester l'hypothèse émise initialement par rapport au problème de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué. Un effectif de 22 personnes a retenu comme problème la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué. Les résultats issus de cette enquête figurent dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU N° 6 : Répartition des enquêtés par rapport aux causes de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué

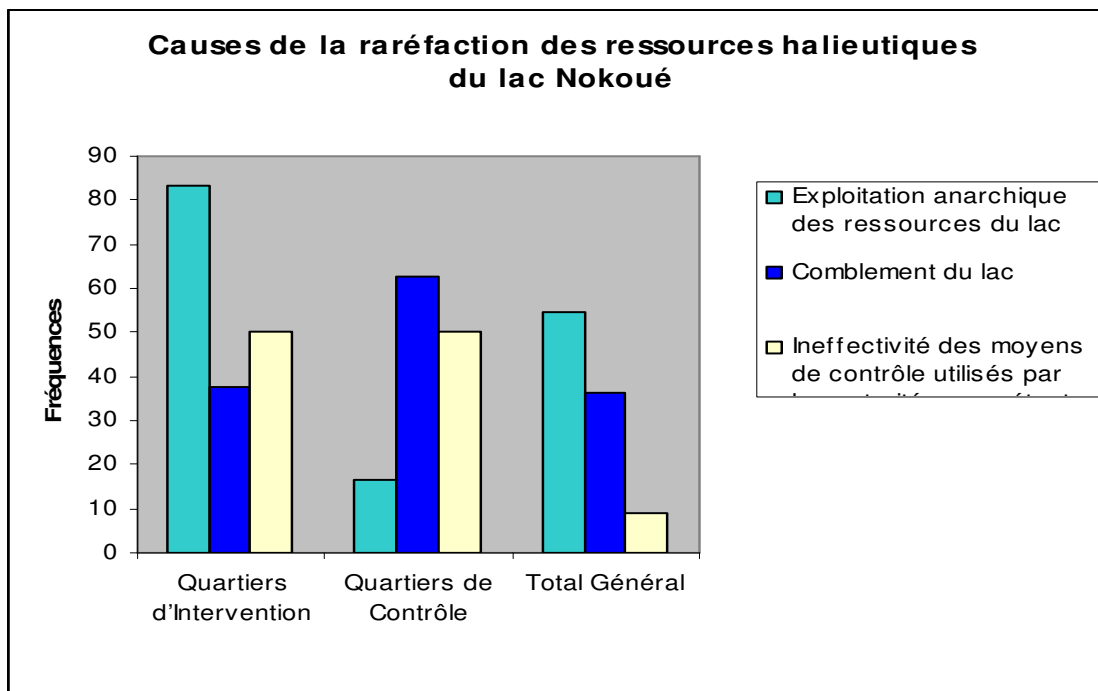
Raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué	Quartiers d'Intervention (QI)		Total Général		Quartiers de Contrôle (QC)	
	Effectif	Fréquence (%)	QI + QC	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)
	Exploitation anarchique des ressources du lac	10	83,34	12	54,55	2
Comblement du lac	3	37,5	8	36,36	5	62,5
Ineffectivité des moyens de contrôle utilisés par les autorités compétentes	1	50	2	9,09	1	50

Source : Résultats de nos enquêtes en 2006

Le tableau N°6 montre que 54,55% des enquêtés ont retenu pour cause la plus plausible l'exploitation anarchique des ressources du lac Nokoué ; 36,36% ont retenu le comblement du lac et 9,09% l'ineffectivité des moyens de contrôle utilisés par les autorités compétentes.

Il ressort également de ce tableau que dans les quartiers de contrôle et ceux d'intervention, l'ineffectivité des moyens de contrôle utilisés par les autorités compétentes justifie à 50% la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué. Aussi, 83,34% des enquêtés affirment-ils que l'exploitation anarchique des ressources du lac explique beaucoup plus la raréfaction des ressources du lac dans les quartiers d'intervention, que dans les quartiers de contrôle (16,66%).

Par contre, 37,5% des enquêtés au niveau des quartiers d'intervention par rapport à 62,5% dans les quartiers de contrôle estiment que le comblement du lac est à la base de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué. Le graphique ci-dessous nous en donne une illustration claire.

GRAPHIQUE N°III : Causes de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué

b – Accès limité aux crédits

Comme dans les tableaux précédents, la connaissance de la cause se trouvant à la base de l'accès limité aux crédits nous a permis de tester notre hypothèse initiale. Aussi, parmi nos enquêtés, 49 personnes ont-elles soulevé le problème de l'accès limité aux crédits. Les résultats de l'enquête à ce niveau sont consignés dans le tableau N° 7.

TABLEAU N°7 : Répartition des enquêtés par rapport aux causes de l'accès limité aux crédits

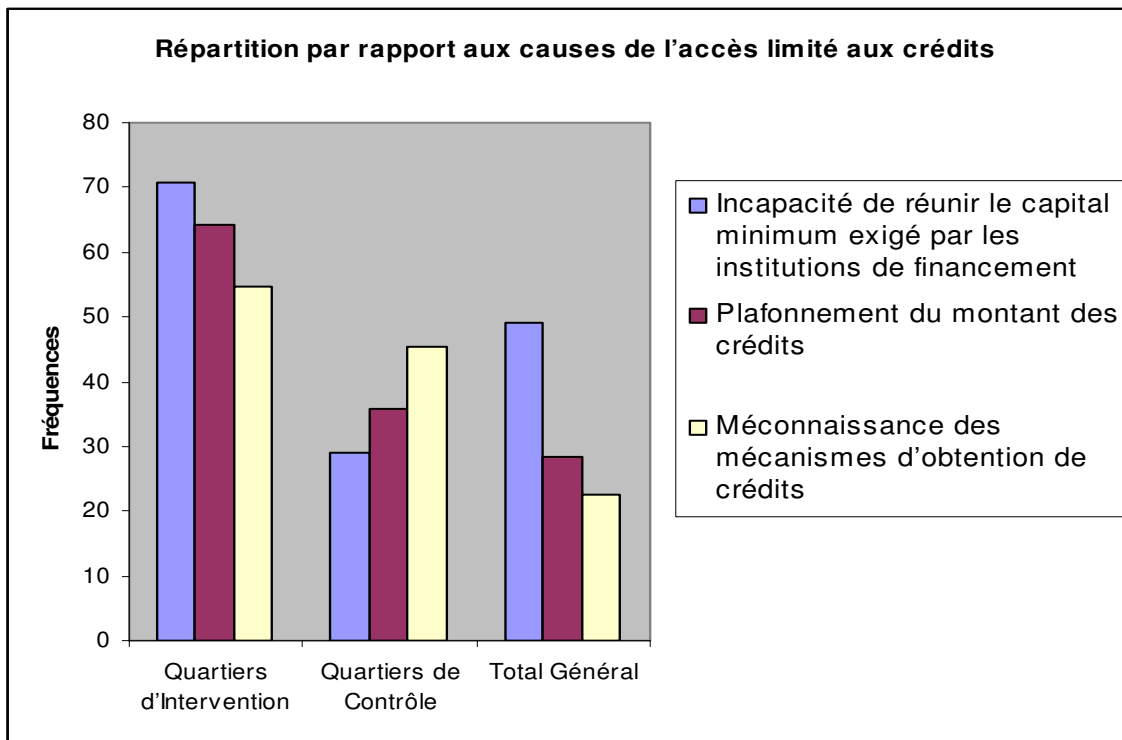
Accès limité aux crédits	Quartiers d'Intervention (QI)		Total Général		Quartiers de Contrôle (QC)	
	Effectif	Fréquence (%)	QI + QC	Fréquence (%)	Effectif	Fréquence (%)
Incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement	17	70,84	24	48,98	7	29,16
Plafonnement du montant des crédits	9	64,29	14	28,57	5	35,71
Méconnaissance des mécanismes d'obtention de crédits	6	54,55	11	22,45	5	45,45

Source : Résultats de nos enquêtes en 2006

De ce tableau, il ressort que 48,98% des enquêtés ont soulevé comme causes l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement, 28,57% le plafonnement du montant des crédits et 22,45% la méconnaissance des mécanismes d'obtention de crédits.

L'analyse de ce tableau montre que sur les 24 personnes ayant attesté que l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement est source de l'accès limité aux crédits, 70,84% le confirment au niveau des quartiers d'intervention contre 29,16% au niveau des quartiers de contrôle. De même, 54,55% des enquêtés au niveau des quartiers d'intervention reconnaissent que la méconnaissance des mécanismes d'obtention de crédits est source de l'accès limité aux crédits contre 45,45% dans les quartiers de contrôle. S'agissant du plafonnement du montant des crédits, il est observé que 64,29% des enquêtés au niveau des quartiers d'intervention contre 35,71% dans les quartiers de contrôle confirment que le plafonnement du montant des crédits est à la base de l'accès limité aux crédits.

Les résultats présentés dans ce tableau montrent qu'une cause principale explique l'accès limité aux crédits : il s'agit de l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement (48,98% des enquêtés) comme l'indique le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE N°IV : Répartition des enquêtés par rapport aux causes de l'accès limité aux crédits

II – Validation des hypothèses

La réalisation des enquêtes et les analyses y relatives nous amènent à porter les appréciations suivantes sur les hypothèses retenues. Pour mener à bien cet exercice, nous tenterons de rechercher les causes se trouvant à la base de chacun des problèmes en adoptant tout item qui aura un poids supérieur aux autres. Nous tenterons, dans cette partie de l'étude, de faire une appréciation des résultats pour une validation des hypothèses retenues.

A – En ce qui concerne les difficultés d'accès aux localités

1 – Evaluation critique

Les bénéficiaires rencontrés ont affirmé avoir été, avant l'intervention du PGUD, dans une situation qui isolait la plupart des quartiers défavorisés périphériques du centre - ville.

Interrogés sur les raisons qui peuvent expliquer ces difficultés qu'ils éprouvent pour se déplacer dans leurs quartiers, les personnes sondées ont répondu par le non démarrage ou la non

réalisation des travaux de lotissement/viabilisation de la zone et la stagnation des eaux de pluie jusque dans les maisons et les habitations. Cette situation porte, par conséquent, une sérieuse entorse à la mobilité et entraîne un ralentissement des activités commerciales.

2 – Degré de vérification de l'hypothèse liée aux difficultés d'accès aux localités

Sur la base des observations déjà faites à partir de l'analyse des données mobilisées au cours de l'enquête, il ressort que 81,25% des individus dans les quartiers d'intervention contre 18,75% des individus des quartiers de contrôle attestent que la dégradation des voies est la cause des difficultés d'accès aux localités. Dans le même ordre d'idées, 76,92% des individus des quartiers d'intervention contre 23,08% des quartiers de contrôle estiment que l'inondation en est la cause. Concernant la cause du faible niveau de viabilisation des localités, 57,14% des sondés des quartiers d'intervention contre 42,86% des quartiers de contrôle confirment que cette cause justifie les difficultés d'accès aux localités.

Aussi, percevons-nous aisément que le poids de la dégradation des voies supérieur à celui de tous les autres non moins importants, montre que l'hypothèse selon laquelle les difficultés d'accès s'expliquent par la dégradation des voies est effectivement vérifiée.

B – En ce qui concerne la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué et l'accès limité aux crédits

1 - La raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué

a – Evaluation critique

Pour les pêcheurs des quartiers d'intervention, la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué est le fait de l'exploitation anarchique des ressources du lac. Ils estiment que non seulement le comblement du lac ne facilite plus la reproduction des poissons, des crevettes et autres produits, mais aussi l'ineffectivité des moyens de contrôle utilisés par les autorités compétentes constitue un sérieux handicap qui ne leur permet pas d'accroître le rendement de leurs activités.

Pour pallier ce problème, les pêcheurs pensent qu'il faudra procéder à la suppression systématique et radicale de l'utilisation des filets à mailles serrées (mindokpokonou) et des acadjas à travers l'application rigoureuse de la réglementation en la matière. De plus, ils ont souligné la nécessité d'ouvrir périodiquement l'embouchure une fois tous les deux ou trois ans pour accroître la potentialité pélagique du lac. L'amélioration qualitative et quantitative qui en découlera leur permettra

de vivre en harmonie les uns avec les autres et de repousser durablement les frontières de la pauvreté.

b – Degré de vérification de l'hypothèse relative à la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué

Il convient de noter ici que 83,34% des individus dans les quartiers d'intervention contre 16,66% dans les quartiers de contrôle attestent que l'exploitation anarchique des ressources halieutiques est la base de l'appauvrissement du lac. Mais, 37,50% des enquêtés dans les quartiers d'intervention contre 62,50% dans les quartiers de contrôle affirment que le comblement du lac est à la base de la raréfaction des ressources halieutiques du lac. Par ailleurs, une parité de 50% aussi bien dans les quartiers d'intervention que ceux de contrôle attestent que l'ineffectivité des moyens de contrôle utilisés par les autorités compétentes est à la base de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué.

Nous pouvons déduire de ces données que l'hypothèse selon laquelle la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué s'explique par l'exploitation anarchique des ressources halieutiques du lac est partiellement vérifiée dans la mesure où, au-delà de la cause de l'exploitation anarchique des ressources halieutiques du lac Nokoué, d'autres causes sont encore à la base de ce problème.

2 – L'accès limité aux crédits

a – Evaluation critique

Des entretiens que nous avons eus avec les femmes des quartiers d'intervention, il est apparu que l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de micro-crédit (présentation du permis d'habiter ou d'une fiche de paie, dépôt d'un montant de 12 000 francs dans un compte bloqué pendant 6 mois au moins sans intérêt pour l'épargnant, les délais de remboursement trop courts, ...) et le plafonnement du montant des crédits alloués aux bénéficiaires constituent la base de l'accès limité aux crédits.

b – Degré de vérification de l'hypothèse liée à l'accès limité aux crédits

De l'analyse des données mobilisées, il ressort que 70,84% des sondés au niveau des quartiers d'intervention contre 29,16% au niveau des quartiers de contrôle affirment que l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de microfinance est à la base de l'accès limité aux crédits. Par ailleurs, les pourcentages de plafonnement du montant des crédits accordés

(64,29%) et de la méconnaissance des mécanismes d'obtention des crédits (54,55%) au niveau des quartiers d'intervention qui sont supérieurs à ceux obtenus dans les quartiers de contrôle (35,71% et 45,45% respectivement) attestent que le plafonnement du montant des crédits accordés et la méconnaissance des mécanismes d'obtention des crédits expliquent aussi l'accès limité aux crédits.

Ainsi, l'hypothèse selon laquelle, l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement se trouve parfaitement vérifiée.

Paragraphe 2 : Quelques enseignements

- *Concernant les difficultés d'accès aux localités à tout moment* : Certains sondés suggèrent que l'Etat se penche davantage sur leur sort et leur construisent les voies pour remédier à cette situation ; d'autres proposent par contre une réorganisation, voire une décentralisation des structures chargées de l'aménagement et de l'entretien des voies.
- *Concernant la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué* : Aussi bien dans les quartiers d'intervention que ceux de contrôle, il est proposé une dépolitisation de la situation afin de permettre aux autorités, à tous les niveaux, de veiller scrupuleusement à l'application des règles établies pour régir les activités de pêche.
- *Concernant l'accès limité aux crédits* : S'agissant de la procédure à adopter pour résoudre ce problème, les enquêtés ont répondu qu'il faut alléger les conditions d'accès aux crédits en accordant des crédits individuels et en réduisant les taux d'intérêt appliqués à un niveau proche de zéro.

SECTION 2 : Approches de solutions et stratégies de leur mise en œuvre

Au terme de notre analyse et fort des faiblesses relevées, nous suggérons la mise en œuvre d'une série d'actions correctives et les conditions dans lesquelles leur mise en œuvre permettra de réduire la pauvreté dans les quartiers défavorisés de Cotonou.

Paragraphe 1 : Approches de solutions

Nous aborderons, dans ce paragraphe, les approches de solutions aux divers problèmes recensés au cours de notre étude.

I – Approches de solutions aux problèmes des difficultés d'accès aux localités

Cette portion de l'étude nous permettra de tenter des approches de solutions à l'amélioration de la condition et du cadre de vie des populations déshéritées ainsi qu'un meilleur développement de leurs localités.

A - L'aménagement des voies

L'aménagement des voies d'accès consiste à ouvrir les voies, les construire, les recharger et les reprofiler aussi bien dans les quartiers d'intervention que de contrôle. Ces travaux d'aménagement nécessitent aussi l'achèvement de la construction de la route Carrefour Agbodjèdo – Collecteur Yénawa par exemple, ainsi que les voies conduisant aux infrastructures socio-communautaires. La réalisation de ces travaux suppose un bon assainissement et une bonne viabilisation des localités concernées.

1 – La construction des routes et ouvrages d'assainissement

La construction des caniveaux et des exutoires doit permettre non seulement de réduire les inondations, mais aussi de désenclaver ces quartiers défavorisés qui ne sont plus fréquentables pendant les saisons pluvieuses du fait que l'eau stagne partout et même dans les maisons.

Cependant, le problème de la mobilité des populations ne sera réglé que si les sites sont disponibles, en un mot, si les localités concernées sont viabilisées.

2 – Le démarrage des travaux de lotissement et de recasement

La réalisation de ces travaux permettra d'abord aux autorités de mettre les sites rapidement à la disposition des maîtres d'ouvrage pour l'implantation des équipements socio-communautaires et socio-collectifs tels que les centres de santé, les écoles, les centres de loisirs, l'exécution des programmes d'extension du réseau d'électricité et d'eau,

Quant à la population, elle pourra désormais se réjouir de pouvoir sécuriser sa propriété foncière par l'obtention d'un permis d'habiter et surtout d'un titre foncier qui lui donne valablement l'accès aux crédits auprès des établissements financiers.

II – Approche de solutions aux problèmes de raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué et d'accès limité aux crédits

A – L'exploitation rationnelle des ressources du lac

De manière individuelle ou collective, les pêcheurs utilisent intensivement les techniques même les plus sophistiquées pour maximiser les prises. Ils n'hésitent pas à utiliser les engins les plus diversifiés bien que traditionnels, tels que les acadjas et les filets à mailles serrées dits mindopkpokonou, pour atteindre leur objectif. Cette pratique qui permet de faire des prises de poissons immatures, constitue la source de nombreux conflits violents entre les agents des forces de l'ordre et les pêcheurs. La résolution de ce problème appelle les solutions ci-après :

1 – Application rigoureuse de la réglementation en matière de pêche

Le bon fonctionnement durable de tout système nécessite le respect des règles établies en la matière. C'est pourquoi l'application des règles sociales et d'hygiène ou religieuses doit permettre de mettre fin à l'exploitation anarchique du lac : il s'agit d'une part, des interdits et, d'autre part, de l'arrêté ministériel N° 68 du MDR & DP de 1997 qui réaffirme l'appartenance des ressources halieutiques à l'Etat, du Code de Conduite pour la Pêche Responsable (CCPR qui définit les principes et les normes applicables à la conservation, à l'aménagement et à la mise en valeur de toutes les pêcheries du monde, FAO, 1995 : vi) de même que l'interdiction d'un certain nombre de techniques et d'engins de pêche.

En effet, l'utilisation des pratiques et d'engins de pêche sélectifs sans danger sur le plan environnemental, et l'augmentation de la rentabilité des activités post-captures (traitement, conservation, commercialisation, distribution ...) afin de réduire les pertes, participeront de la durabilité de l'environnement naturel, social, institutionnel et économique.

L'obtention des impacts sus-mentionnés impose deux autres démarches que nous présenterons dans l'étape suivante de notre développement.

2 – Ouverture périodique du chenal sur la mer et gestion participative des plans d'eau

Il convient de remarquer que le lac Nokoué est caractérisé par le comblement de son lit en raison des sédiments qui s'y déposent au cours des échanges d'eau marine et d'eau douce, d'une part et d'autre part, du fait que les branchages et les broussailles utilisés pour poser les acadjas ne

sont pas retirés et pourrissent dans l'eau dont ils ralentissent le courant pour accélérer, par conséquent, l'ensablement et l'envasement du lac. Cette pratique compromet sérieusement la qualité marchande des prises (poissons, crabes et surtout crevettes), et hypothèque le renouvellement normal des stocks.

a - Ouverture périodique du chenal sur la mer

L'ouverture périodique du chenal au moins une fois tous les trois ans permettra de conserver les frayères avec de meilleures chances pour la reproduction des poissons et de garantir le degré raisonnable de salinité requis pour la prolifération des poissons et par conséquent, d'espérer la possibilité d'accroître notablement le niveau d'exploitation des ressources pélagiques du lac.

L'application de ces solutions permettra aux pêcheurs d'accroître leurs revenus par une pêche plus fructueuse. En ce qui concerne les femmes souvent épouses des pêcheurs, elles pourront vendre leurs produits sans conservation préalable soit sur les marchés de la ville soit aux industriels (Crustamer). Les invendus sont fumés et vendus soit sur les marchés locaux soit au Nigeria voisin.

b - Gestion participative des plans d'eau

Il s'agira d'impliquer tous les acteurs de la pêche dans la gestion des pêcheries, ce qui suppose une alliance de la gestion traditionnelle locale et la gestion moderne avec le rétablissement de la gestion traditionnelle. Cette collaboration entre les autorités compétentes et les groupements de pêcheurs permettra de renforcer non seulement leur sens de responsabilité en matière d'aménagement et de développement des pêches, mais aussi de se prendre en charge.

La politique de libéralisation de l'économie prônée par le gouvernement dans sa politique de décentralisation s'inscrit parfaitement dans la ligne des objectifs visés par le PGUD.

B - La satisfaction de l'exigence de capital minimum en matière d'accès aux crédits

1 – Assouplissement des conditions d'accès aux crédits

Il s'agira de :

- adapter la conditionnalité de l'accès au crédit par les institutions de microfinance par une réduction du montant de cotisation pour être membre des CDQ et une réduction du montant minimal de l'argent en compte,
- supprimer le délai entre l'ouverture du compte et la possibilité de contracter un prêt,
- développer un système d'aval à travers les CDQ qui connaissent mieux les membres et les postulants.

La résolution de ce problème permettra aux jeunes dynamiques qui ont déjà un projet ou même une initiative de développement, aux femmes qui ont besoin de développer un petit commerce, d'avoir accès aux crédits. En effet, cette solution donnera aux populations bénéficiaires l'opportunité de sortir du chômage et de ne pas tomber dans les travers de la société.

2 – Augmentation du montant des crédits octroyés et organisation des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation

a – Augmentation du montant des crédits octroyés

Comme nous l'ont demandé les femmes du CDQ de Yénawa et les pêcheurs de cette même localité que nous avons rencontrés, la mise en œuvre de cette solution leur donnera une plus grande surface financière pour le développement de leurs affaires. Ils estiment que plus le capital investi est important, grand aussi est le bénéfice recueilli ; ce qui leur permettra d'accroître la rentabilité de leurs activités et de subvenir à leurs besoins fondamentaux.

De même, les institutions de crédit pourront encourager les bénéficiaires en leur accordant le partage de l'intérêt produit par leur caution.

b – Organisation des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des populations défavorisées

Des campagnes de sensibilisation, de formation et d'information, particulièrement auprès des femmes, des pêcheurs et des jeunes, doivent être menées sur les services offerts par les institutions de microfinance en général, et par l'ONG DCAM – BETHESDA en particulier, et les modalités d'accès au crédit.

Dans la mesure du possible, l'utilisation de l'argent chaud permettra de renforcer le sens de responsabilité et la probabilité de remboursement des prêts.

Paragraphe 2 : Stratégies de mise en œuvre des solutions proposées

Pour assurer l'application effective et efficace des différentes solutions proposer et permettre au PGUD 2 de connaître le succès escompté, il est indispensable de préciser leurs conditions de mise en œuvre.

Il est fondamental de souligner que le changement qualitatif de la physionomie des trois villes à statut particulier en général, et de Cotonou, objet de notre étude en particulier à travers l'amélioration des conditions de vie et d'accessibilité des populations des quartiers défavorisés, permet de considérer aujourd'hui le PGUD comme une décentralisation technique qui a servi de base à une décentralisation politique.

I – Recommandations relatives à la résolution des problèmes d'accès limité à tout moment aux localités

L'importance des acquis du PGUD en matière d'aménagement du territoire et de consolidation de la politique de décentralisation n'est plus à démontrer. Aussi, est-il indispensable de prendre un certain nombre de mesures pour enclencher la phase 2 du projet :

- ✓ mieux coordonner les interventions des partenaires au développement
- ✓ améliorer les instruments de suivi et de contrôle environnemental non seulement pour s'assurer que les mesures prévues dans les études d'impact environnemental sont effectivement appliquées, mais aussi pour garantir la qualité des interventions,

Par ailleurs, la Mairie devra affiner ses procédures de passation des marchés d'entretien des voies et de curage des caniveaux, en même temps qu'elle devra réduire le délai de liquidation

des factures de prestation des entreprises. L'application d'une bonne politique des ressources humaines renforcera non seulement la politique de l'emploi, mais aussi contribuera efficacement à la réduction de la pauvreté.

La mobilité urbaine qui participe aussi de la lutte contre la pauvreté permettra ainsi à la majorité de la population de se déplacer dans les conditions optimales en matière de coût, de confort et de sécurité.

La création d'une police environnementale et d'une police sanitaire sera la meilleure traduction de la volonté politique de contrôler et sanctionner les dommages qui seront éventuellement causés à l'environnement.

II – Recommandations relatives à la résolution des problèmes d'accès limité aux crédits

En vue de promouvoir les activités génératrices de revenu à travers les microfinances, la Mairie mettra en place les conditions nécessaires pour le renforcement de la cohésion sociale en ouvrant, à l'intention des populations défavorisées une ligne de crédit individuel ou en faisant jouer la caution solidaire à travers les CDQ en étroite collaboration avec le SAIC.

D'autres actions telles que la bonification des taux d'intérêt avec une réduction des taux appliqués jusqu'à un niveau proche de zéro, et l'aide aux institutions nationales de microfinance pour permettre à ces dernières d'être plus près des populations sont souhaitables. L'Etat s'acquittera mieux de cette tâche en dotant les institutions concernées de ressources supplémentaires.

CONCLUSION GENERALE

La ville de Cotonou est le point de concentration d'une importante proportion des infrastructures et activités économiques du Bénin. Elle constitue en même temps le pôle d'attraction pour les populations des autres communes et départements en quête d'emplois. L'explosion démographique qui en résulte oblige une certaine catégorie de ces migrants démunis à s'installer dans des quartiers dépourvus du minimum indispensable pour une vie décente.

Ce sont ces quartiers défavorisés qui ont fait l'objet de notre réflexion à travers la recherche de "La contribution du PGUD à la lutte contre la pauvreté à Cotonou".

Notre travail de recherche nous a d'abord conduit à un inventaire qui nous a permis de faire la revue des grands problèmes qui traduisent la précarité dans laquelle vivent les populations de ces quartiers défavorisés. En effet, la dégradation des voies surtout pendant les saisons pluvieuses, l'exploitation anarchique des ressources du lac Nokoué et l'incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de financement constituent les principales causes de la pauvreté dans les quartiers d'intervention du PGUD à Cotonou. L'essentiel de notre étude s'est appesanti sur la recherche des voies et moyens qui permettront au PGUD de gérer efficacement le développement urbain de la ville de Cotonou en lui fournissant le soutien nécessaire qui lui permettra de jouer pleinement son rôle d'entité décentralisée.

A ces problèmes qui se résument aux difficultés d'accès à tout moment aux localités, à la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué et à l'accès limité au crédit, nous avons proposé des solutions telles que l'aménagement des voies, l'application rigoureuse de la réglementation en matière de pêche et l'assouplissement des conditions d'accès au crédit.

Aussi, pour permettre au PGUD d'aider à gérer le développement urbain à l'échelon national, tout en faisant des quartiers d'intervention un modèle d'amélioration concertée des conditions de vie applicables à d'autres quartiers de Cotonou, faudrait-il que les mesures suivantes soient prises, notamment :

- Le transfert effectif des compétences ;
- La mise en œuvre du programme de formation des PME et des contrôleurs ;
- L'application rigoureuse du Plan de Gestion Intégré de l'Environnement ;
- L'application du Plan de Gestion des Impacts Environnementaux (PGIE).

C'est donc dans le souci de contribuer à la lutte contre la pauvreté engagée par le gouvernement en collaboration avec les partenaires au développement par le truchement du PGUD et la municipalité de Cotonou en particulier que nous avons fait des approches de solutions et formulé des recommandations pour leur mise en œuvre effective. Toutefois, il est important de signaler que les suggestions et les recommandations faites dans ce mémoire ne pourront être mises en pratique qu'avec une collaboration étroite des acteurs concernés dans la mesure où la gestion d'une ville n'est plus le seul apanage des acteurs publics, mais relève de la concertation entre les acteurs publics, les acteurs privés et les populations organisées à la base.

BIBLIOGRAPHIE

Monographies et Périodiques

BAD/FAD (2004) : « Politique du Groupe de la Banque en matière de réduction de la pauvreté », 41 pages

CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE (2003) : « Premier rapport sur les objectifs du Millénaire pour le Développement », Cotonou, 28 pages

COMMISSION NATIONALE OTUI (1998) : « Etudes préparatoires au Deuxième Projet Urbain, volet relatif aux Villes secondaires pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (2002) : « Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté au Bénin 2003 - 2005 » Secrétariat Permanent, Bénin, 77 pages

COMMISSION NATIONALE DE TRANSFORMATION DES PERMIS D'HABITER EN TITRES FONCIERS (2003) : « Rapport Général de clôture des travaux de l'opération pilote de transformation des Permis d'Habiter en Titres Fonciers dans les villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou » (PARFU), MEHU, Bénin

ETUDE NATIONALE DE PERSPECTIVES A LONG TERME (2000) : « Diagnostic stratégique de la société béninoise – Rapport 2 » NLTPS – BENIN 2025, Ed. PRCIG, NLTPS,

MAIRIE DE COTONOU (2003) : « Tableau de Bord Social de la Ville de Cotonou » SAIC, 1^{ère} éd.

SERHAU – SA (2003) : « Projet de Gestion Urbaine Décentralisée, Actes de l'Atelier d'Evaluation à mi-parcours »

SERHAU-SEM, ETRICO, (PDVS), « Rapport préliminaire », 128 pages

SERHAU – SEM, MEHU (1998) : « Evaluation des actions d'animation et d'impact de micro-projets à Menontin », Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaines, Rapport définitif

SERHAU-SA (Mars 2005) : « Projet de Gestion Urbaine Décentralisée, Etude relative à l'identification et l'évaluation des appuis à apporter aux quartiers défavorisés retenus par les Communes, rapport final définitif » éd. Impact Consultant, 103 pages

SERHAU-SEM & AGETUR (Nov. 1999) « Manuel d'Exécution du PGUD »

ANNEXES

LISTE DES ARRONDISSEMENTS DE COTONOU ET LEURS QUARTIERS

N° D'ORDRE	QUARTIERS
1^{er} Arrondissement	AVOTROU
	N'VENAMEDE
	SURU LERE
	TANTO
	YAGBE
	DANDJI
	DONATEN
	TOKPLEGBE
	FINAGNON
	TCHANHOUNKPAME
2^{ème} Arrondissement	AHOUASSA
	DJEDJELAYE
	GANKPODO
	KOWEGBO
	KPONDEHOU-I
	MINONTCHOU
	YENAWA
	IREDE
	KPONDEHOU-II
	LOM'NAVA
	SENADE-I
	SENADE-II
3^{ème} Arrondissement	AGBATO
	AGBODJEDO
	AYELAWADJE-I
	AYELAWADJE-II
	FIFATIN
	ADJEGOUNLE
	ADOGLETA
	GBENONKPO
	HLACOMEY
	KPANKPAN
	MIDOMBO
	SEGBEYA-NORD
	SEGBEYA-SUD

4^{ème} Arrondissement	ABOKICODJI-CENTRE
	ABOKICODJI-LAGUNE
	DEDOKPO
	GBEDJEWIN
	MISSESSIN
	O.H.E.E
	ENAGNON
	FIFADJI-HOUTO
	SODJEATINME-EST
	SODJEATINME-CENTRE
	SODJEATINME-OUEST
5^{ème} Arrondissement	TOKPA-DAHO
	GUINKOMEY
	PLAGE
	KPODJI
	BOCOSSI-TOKPA
	NOUVEAU-PONT
	MISSITE
	AVLEKETE
	GBEDOKPO
	MISSEBO
	GBETO
	MIFONGOU
	ZONGO-EHUZU
	ZONGO-NIMA
	DOTA
6^{ème} Arrondissement	DANTOKPA
	HINDE-I
	HINDE-II
	JERICO-I
	JERICO-II
	AÏDJEDO-I
	AÏDJEDO-II
	AÏDJEDO-III
	AÏDJEDO-IV
	DJIDJE-I
	DJIDJE-II
	AGATA
	AGUE
	GBEDJROMEDE-I
	GBEDJROMEDE-II
	TOWETA-I
	TOWETA-II
	LADJI
	VOSSA

7^{ème} Arrondissement	SEDJRO
	YEVEDO
	SEDAMI
	TODOTE
	GBEDOMIDJI
	GBENA
	GBEWA
	SEHOGAN
	MISSITE
	FIGNON
	ENAGNON
	DAGBEDJI
8^{ème} Arrondissement	MINONKPO
	MEDEDJRO
	HOUENOUSSOU
	GBEDAGBA
	AGBONDJEDO
	HOUEHOUN
	AGONTINKON
	TONATO
9^{ème} Arrondissement	VOSSA KPODJI
	ZOGBOHOUÉ
	FIFADJI
	ZOGBO
10^{ème} Arrondissement	MISSEKPLE
	MIDEDJI
	MISSOGBE
	YENAWA
	GBENONKPO
	KOUHOUNOU
	VEDOKO

11^{ème} Arrondissement	GBEDIGA-I
	GBEDIGA-II
	GBEGAMEY-I
	GBEGAMEY-II
	GBEGAMEY-III
	GBEGAMEY-IV
	MIFONGOU
	ALLOBATIN
	AYIDOTE
	FINANGNON
	HOUEYOHOU-I
	HOUEYIHO-II
	VODJE

<p style="text-align: center;">12^{ème} Arrondissement</p>	AHWANLEKO
	CADJEHOUN-II
	CADJEHOUN-III
	CADJEHOUN-IV
	CADJEHOUN-V
	CADJEHOUN-KPOTA
	ÀIBATIN-I
	CADJEHOUN-I
	FIDJROSSE-CENTRE
	FIDJROSSE-KPOTA
	FIEGNON-I
	FIEGNON-II
	LES COCOTIERS
<p style="text-align: center;">13^{ème} Arrondissement</p>	HOUENOUSSOU
	AHOGBOHOUÉ
	ÀIBATIN-II
	GBEDEGBE
	MISSITE
	AGLA

TECHNIQUES ET ENGINS DE PECHE UTILISES EN MILIEU LAGUNAIRE¹

Les différentes techniques de pêche employées par les unités classiques de pêche en milieu lagunaire (un seul pêcheur ou un patron-pêcheur et son aide de tout âge) peuvent être regroupé en 4 catégories qui correspondent à celles données pour le lac Nokoué par Atti-Mama (1999) :

- les filets (épervier, maillant, traînant, fixe ...)
- les nasses (à poissons, à crevettes)
- les hameçons (lignes et palangres)
- les pêcheries sédentaires traditionnelles (acadjas, trous à poissons) qui mobilisent, pour la collecte du poisson en particulier, plus d'hommes que l'unité de pêche classique.

Les trous à poisson sont en général pratiqués par les agro-pêcheurs. La technique consiste à creuser des fosses au niveau des bras de fleuve ou d'étangs sur une nappe phréatique submergée pendant la crue. « Après la décrue, les poissons sont pris dans ces trous lors de la première pêche. En saison sèche, les animaux pâturent, déposant ainsi des déchets organiques qui fertilisent le milieu. Tous les poissons qui envahissent la zone pendant la décrue, se nourrissent facilement » (Frère Nzamujo, 1995 : 447).

Le système des pêcheries acadja est sans doute l'une des plus remarquées par les auteurs contemporains, du fait de son originalité et de sa productivité. La technique consiste à poser « un nombre considérable de branchages et de broussailles pour la confection d'un parc » Weinzierl & Vennemann, 199 ? : 1) où les poissons trouvent refuge et nourriture. Après une certaine période (de 6 mois à 2 ans suivant la superficie de l'acadja), le pêcheur, aidé de nombreux subalternes, « lance au-dessus de celui-ci un filet spécial, l'acadja, sorte de filet épervier en forme de tronc de cône, donc ouvert à son sommet comme à la base. Une fois le filet fixé, le pêcheur entre dans l'enceinte constituée par le filet, arrache les branchages qu'il jette à l'extérieur du piège où il se trouve enfermé. Le filet est ensuite resserré de façon à concentrer les poissons dans une petite poche où ils sont facilement capturés ». (Principaud, 1995 : 533).

¹ Claire Thieulin : Mémoire de stage, Intégration des pauvres et des vulnérables dans la gestion participative des plans d'eau du sud-Bénin

QUESTIONNAIRE

Enquête sur «La contribution du PGUD à la réduction de la pauvreté à Cotonou »

NB : Ce questionnaire est conçu dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation. C'est à ce titre que nous aimerions que vous nous accordiez un peu de votre temps précieux pour répondre à ce questionnaire. Merci de votre contribution.

Questionnaire pour les personnes ayant bénéficié des services du PGUD

Identification de l'enquêté(e)

1- Nom et Prénoms

2- Sexe : Quartier :

3- Situation Matrimoniale :

- Marié /_/_
- Célibataire /_/_
- Séparé(e) / Divorcé(e) /_/_
- Nombre d'enfants /_/_/_

4- Activité(s) :

.....

5-Connaissez-vous le PGUD ?

a- Oui /_/_

b- Non /_/_

6-Avez-vous bénéficié d'un service du PGUD ? De quel service s'agit-il ?

- | | | | |
|--------------------------|------|----------------------------------|------|
| a- Kiosques à eau | /_/_ | b- Construction de latrines | /_/_ |
| c- Centre de santé | /_/_ | d- Aménagement des voies d'accès | /_/_ |
| e- Construction d'écoles | /_/_ | f- Construction de caniveau | /_/_ |
| g- Accès au crédit | /_/_ | | |

7- Saviez-vous être confronté à des problèmes dans votre quartier ?

a- Oui /_/_

b- Non /_/_

8- Si oui, lesquels ?

- | | |
|-----------------------------------------------------------|------|
| 5 – Eau potable | /_/_ |
| 4 – Marchés & dispensaires | /_/_ |
| 3 – Accès aux crédits | /_/_ |
| 2 – Raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué | /_/_ |
| 1 – Difficulté d'accès aux localités | /_/_ |

9- S'il vous était donné d'apprécier les difficultés d'accès aux localités à tout moment, que diriez-vous ?

- 3- Faible niveau de viabilisation des localités /_/_
- 2- Inondation /_/_
- 1- Dégradation des voies /_/_

10- S'il vous était donné d'apprécier, la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué, que diriez-vous ?

- 3- Exploitation anarchique des ressources du lac /_/_
- 2- Comblement du lac /_/_
- 1- Ineffectivité des moyens de contrôle utilisés par les autorités compétentes /_/_

11- S'il vous était donné d'apprécier l'accès difficile aux crédits, que diriez-vous ?

- 3- Méconnaissance des mécanismes d'obtention de crédits /_/_
- 2- Plafonnement du montant des crédits /_/_
- 1- Incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de microfinance /_/_

Suggestions

12- Le PGUD a fait des réalisations, avez-vous des suggestions pour l'aider à s'améliorer ?

.....
.....
.....

QUESTIONNAIRE

Enquête sur «La contribution du PGUD à la réduction de la pauvreté à Cotonou »

NB : Ce questionnaire est conçu dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation. C'est à ce titre que nous aimerions que vous nous accordiez un peu de votre temps précieux pour répondre à ce questionnaire. Merci de votre contribution.

Questionnaire pour les personnes n'ayant pas bénéficié des services du PGUD

Identification de l'enquêté(e)

1- Nom et Prénoms

2- Sexe : Quartier :

3- Situation Matrimoniale :

- Marié(e) /_/_
- Célibataire /_/_
- Séparé (e) /_/_ Divorcé (e) /_/_
- Nombre d'enfants /_/_/_

4- Activité(s) :

.....

Connaissance du PGUD

5-Connaissez-vous le PGUD ?

a- Oui /_/_

b- Non /_/_

6-Dites-nous, si les activités suivantes sont exécutées dans votre quartier?

a- Kiosques à eau /_/_

b- Construction de latrines /_/_

c- Centre de santé /_/_

d- Aménagement des voies d'accès /_/_

e- Construction d'écoles /_/_

f- Construction de caniveau /_/_

g- Accès au crédit /_/_

Autres renseignements

7-Si vous devriez apprécier aujourd'hui l'accès aux crédits, que diriez-vous ?

3- Incapacité de réunir le capital minimum exigé par les institutions de microfinance /_/_

2-Plafonnement du montant des crédits alloués /_/_

1-Méconnaissance des mécanismes d'obtention de crédits /_/_

8- Si vous devriez apprécier la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué, que diriez-vous aujourd'hui?

- 3- Exploitation anarchique des ressources du lac /_/_
- 2- Comblement du lac /_/_
- 1- Ineffectivité des moyens de contrôle utilisés par les autorités de contrôle /_/_

9- Si vous devriez apprécier les difficultés d'accès aux localités, que diriez-vous actuellement?

- 3- Faible niveau de viabilisation des localités /_/_
- 2- Inondation /_/_
- 1- Dégradation des voies /_/_

Suggestions

10- Faites des propositions qui pourront améliorer votre niveau de vie individuelle ?

.....
.....
.....

11- Faites des propositions qui pourront améliorer le niveau de vie de votre arrondissement ?

.....
.....
.....

TABLE DES MATIERES

	Pages
INTRODUCTION	1
CHAPITRE PRELIMINAIRE : Présentation du cadre d'analyse du PGUD comme instrument de réduction de la pauvreté	4
SECTION 1 : Préalables de l'étude	5
Paragraphe 1 : Aperçu général sur Cotonou	5
I – Présentation de la ville de Cotonou	5
A. Description	5
B. Organisation et fonctionnement	7
1. Organisation	7
2. Fonctionnement	9
Paragraphe 2 : Problématique, objectifs et hypothèses de l'étude	10
I – Problématique	10
II. Objectifs et hypothèses	12
A – Objectifs	12
1- Objectif général	12
2- Objectifs spécifiques	12
B – Hypothèses	13
SECTION 2 : Aspects théorique et empirique de la pauvreté et de la gestion urbaine	15
Paragraphe 1 : Quelques concepts de pauvreté et de gestion urbaine décentralisée	15
I – Quelques concepts de pauvreté	15
A – Dimensions théoriques de la pauvreté	15
1 – Pauvreté monétaire	15
2 - Pauvreté non monétaire	16
B – Dimensions empiriques de la pauvreté	17
1 – Cas de quelques pays africains en développement	17
2 – Cas spécifique du Bénin	18
II – Les projets de gestion urbaine décentralisée	19
A – Le projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine (PRGU)	19
1 – Description du PRGU	19
2 – Les acquis du PRGU dans le cadre de la lutte contre la pauvreté	20

B – Le Projet de Développement des Villes Secondaires (PDVS) et le Projet d’Appui à la Réforme Foncière et à l’Urbanisme (PARFU)	20
1 – Le Projet de Développement des Villes Secondaires (PDVS)	20
2 – Le Projet d’Appui à la Réforme Foncière et à l’Urbanisme (PARFU)	21
Paragraphe 2 : Le PGUD, instrument de lutte contre la pauvreté	23
I – Présentation du PGUD et ses mécanismes d’intervention	23
A. Présentation du Projet de Gestion Urbaine Décentralisée	23
1. Description du Projet de gestion urbaine décentralisée	23
2. Les composantes du PGUD	24
B. Les mécanismes d’intervention du Projet de Gestion Urbaine Décentralisée	24
1 – Au niveau de l’Etat	24
2 – Au niveau des collectivités locales	25
a – Administration municipale	25
b – Les organes représentant les quartiers bénéficiaires	25
II – Les extrants et impacts du Projet	25
A – Les extrants du Projet	25
1 – Les travaux de réhabilitation et de drainage	25
2 – Réalisation des équipements socio-collectifs	26
B – Les impacts du Projet sur les populations bénéficiaires	28
1 – Les aspects positifs du projet pour les bénéficiaires	28
a) – Au plan local	28
b) – Au plan national	29
2 – Les aspects négatifs du projet pour les bénéficiaires	30
a- Dysfonctionnements administratifs	30
b- Inorganisation des services financiers	31

CHAPITRE PREMIER : Approche méthodologique	32
SECTION 1 : Outils de collecte et limite des données	33
Paragraphe 1 – Outils de collecte	33
I – Moyens de mobilisation des données	33
A – Revue documentaire, questionnaire et guide d’entretien	33
1 – Revue documentaire	33
2 – Questionnaire et guide d’entretien	34
B – Préparation de l’enquête	35
1 – Identification de la population – cible	35
a – Population –cible des quartiers d’intervention	35
b – Population –cible des quartiers de contrôle	35
2 – Définition des objectifs de l’enquête et échantillonnage	35
a – Définition des objectifs de l’enquête	36
b – Echantillonnage	36
II – Limite des données	36
Paragraphe 2 – Outils d’analyse et stratégies de vérification des hypothèses	37
I – Outils d’analyse	37
A – Modalités de présentation des données retenues	37
B – Outils retenus pour l’analyse des données	38
II – Stratégies de vérification des hypothèses	38
A – Principes de validation retenus	38
1 – Techniques de dépouillement	38
2 – Techniques de traitement	38
B – Exploitation des principes pour la validation des hypothèses	38
1 – Analyse des stratégies utilisées	38
2 – Décision quant à la validation des hypothèses	39

CHAPITRE DEUXIEME : Analyse de la contribution de la gestion urbaine à la lutte contre la pauvreté et propositions d'amélioration	41
SECTION 1 : Analyse des résultats d'enquête et quelques enseignements	42
Paragraphe 1 : Présentation des résultats et validation des hypothèses	42
I – Présentation des résultats	42
A – Répartition des enquêtés	42
1. Répartition des enquêtés selon les différentes localités	42
2. Répartition des enquêtés selon leur préférence pour les activités du PGUD et présentation de quelques problèmes recensés au niveau des localités	43
a – Répartition des enquêtés selon leur préférence pour les activités du PGUD	43
b – Présentation de quelques problèmes prédominants au niveau des localités	44
B – Présentation des problèmes recensés par rapport aux causes	46
1 – Répartition des enquêtés par rapport aux causes des difficultés d'accès aux localités	46
2 – Répartition des enquêtés par rapport aux causes de la raréfaction des ressources Halieutiques du lac Nokoué et de l'accès limité aux crédits	48
a – Raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué	48
b – Accès limité aux crédits	50
II – La validation des hypothèses	52
A – En ce qui concerne les difficultés d'accès aux localités	52
1 – Evaluation critique	52
2 – Degré de vérification de l'hypothèse liée aux difficultés d'accès aux localités	53
B – En ce qui concerne la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué et l'accès limité aux crédits	53
1 – La raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué	53
a – Evaluation critique	53
b – Degré de vérification de l'hypothèse relative à la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué	54
2 – L'accès limité aux crédits	54
a – Evaluation critique	54
b – Degré de vérification de l'hypothèse liée à l'accès limité aux crédits	54
Paragraphe 2 – Quelques enseignements	55
SECTION 2 : Approches de solutions et stratégies de leur mise en œuvre	56
Paragraphe I – Approches de solutions	55
I – Approches de solutions au problème des difficultés d'accès à tout moment aux localités.....	56

A – L'aménagement des voies	56
1 – La construction des routes et ouvrages d'assainissement	56
2 – Le démarrage des travaux de lotissement et de recasement	56
II – Approche de solutions aux problèmes de la raréfaction des ressources halieutiques du lac Nokoué et de l'accès limité aux crédits	57
A – L'exploitation rationnelle des ressources du lac Nokoué	57
1 – Application rigoureuse de la réglementation en matière de pêche	57
2 – Ouverture périodique du chenal sur la mer et gestion participative des plans d'eau	57
a - Ouverture périodique du chenal sur la mer	58
b - Gestion participative des plans d'eau	58
B – La satisfaction de l'exigence de capital minimum en matière d'accès aux crédits	59
1 - Assouplissement des conditions d'accès aux crédits	59
2 - Augmentation du montant des crédits octroyés et organisation des campagnes de Sensibilisation, d'information et de formation	59
a - Augmentation du montant des crédits octroyés	59
b - Organisation des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation à l'intention des populations défavorisées	60
Paragraphe 2 : Stratégies de mise en œuvre des solutions proposées	60
I – Recommandations relatives à la résolution des problèmes d'accès à tout moment aux localités	60
II - Recommandations relatives à la résolution des problèmes d'accès limité aux crédits	61
CONCLUSION GENERALE	62